



Assemblée générale

Distr. générale
18 novembre 2021
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Quarantième session
24 janvier-4 février 2022

**Rapport national soumis conformément au paragraphe 5
de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits
de l'homme***

République de Moldova

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



I. Méthode et consultations

1. Le présent rapport a été élaboré conformément aux dispositions de la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme et aux Directives générales pour la préparation des informations fournies dans le cadre de l'EPU (A/HRC/DEC/17/119). Il porte sur les faits nouveaux survenus en matière de législation et de politiques relatives aux droits de l'homme en République de Moldova depuis le dernier Examen, y compris les progrès réalisés dans l'application des recommandations reçues lors des précédents cycles de l'EPU.
2. Le rapport a été rédigé par la Chancellerie d'État (Secrétariat permanent aux droits de l'homme) avec la contribution des autorités et institutions nationales concernées¹. Outre les consultations interministérielles, le projet de rapport a fait l'objet de consultations approfondies avec les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations de la société civile. Les commentaires reçus ont été soigneusement évalués pour l'établissement de la version finale. Le rapport a ensuite été approuvé par le Conseil national des droits de l'homme.

II. Évolution de la situation des droits de l'homme après le deuxième cycle d'Examen

A. Cadre juridique et institutionnel de la protection des droits de l'homme

3. Le **Plan d'action national 2018-2022 pour les droits de l'homme** a été adopté par décision du Parlement (n° 89/2018). Ce Plan s'appuie sur les recommandations acceptées par la République de Moldova lors du deuxième cycle de l'EPU, ainsi que sur celles reçues d'autres organes de surveillance des droits de l'homme de l'ONU, du Conseil de l'Europe, de l'OSCE et d'autres mécanismes internationaux. Les *objectifs de développement durable* définis dans le Programme 2030 ont également été pris en compte dans la préparation du Plan. Celui-ci vise à aider les autorités publiques à remodeler le processus d'élaboration des politiques aux niveaux central et local selon une approche centrée sur les droits de l'homme, notamment en tenant dûment compte des obstacles auxquels se heurtent les minorités et les groupes vulnérables dans le plein exercice de leurs droits fondamentaux².
4. Afin d'assurer un mécanisme efficace pour l'élaboration et l'évaluation des documents d'orientation en matière de droits de l'homme, la mise en œuvre effective des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels la République de Moldova est partie, ainsi que le contrôle du respect des engagements pris, le Gouvernement a créé le **Conseil national des droits de l'homme (CNDH)**, le Secrétariat permanent aux droits de l'homme ainsi que des structures locales du CNDH, et a nommé des coordonnateurs des droits de l'homme aux niveaux central et local³.
5. Les rapports annuels sur la mise en œuvre du Plan pour 2018-2020⁴ ont été préparés, consultés et publiés sur le site Internet de la Chancellerie d'État, sous la rubrique consacrée à la Commission nationale des droits de l'homme⁵.
6. Au niveau local, *33 commissions des droits de l'homme, municipales et de districts*, ont été créées pour assurer la mise en œuvre de plans et de programmes locaux pour l'application des documents d'orientation nationaux concernant la protection des droits de l'homme et le suivi de la situation des droits de l'homme au niveau local.
7. Dans le même temps, *27 coordonnateurs des droits de l'homme au niveau central et 21 homologues au niveau local* ont été désignés comme référents au sein des autorités responsables.

B. Institutions nationales des droits de l'homme

8. Afin de renforcer l'institution du Défenseur du peuple, la Constitution de la République de Moldova a été complétée en 2017 par un chapitre III intitulé « le Défenseur

du peuple », assurant ainsi à ce Médiateur une protection constitutionnelle assurant son indépendance vis-à-vis de toute influence politique⁶.

9. En mai 2018, le Bureau du Défenseur du peuple s'est vu accorder par l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme un statut d'accréditation « A », en reconnaissance de la conformité du mandat avec les Principes de Paris, et des travaux du Médiateur moldove.

10. Afin de renforcer davantage le rôle du Défenseur du peuple, le processus d'amendement de la loi le concernant a été initié⁷. Les commentaires du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, l'avis de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (la Commission de Venise), l'avis de la Direction générale Droits de l'homme et État de droit du Conseil de l'Europe, ainsi que les recommandations du sous-comité d'accréditation de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme ont été pris en considération dans la préparation du projet de loi. Le projet de loi fait actuellement l'objet d'une consultation formelle avant d'être transmis pour approbation au Gouvernement et au Parlement.

11. Pour aider les agents économiques à contrecarrer les abus, surtout de la part des autorités et des institutions publiques, ainsi que pour éliminer les lacunes du cadre réglementaire, le Gouvernement a approuvé le projet de loi visant à créer le poste de Défenseur du peuple *pour les droits des entrepreneurs*⁸. Le projet de loi est en cours d'examen au Parlement.

12. Afin de renforcer le travail du Conseil pour la prévention et l'élimination de la discrimination et la garantie de l'égalité, des dispositions modifiant la loi régissant l'activité du Conseil⁹ et le cadre réglementaire connexe ont été élaborés. Ces changements visent à clarifier les compétences du Conseil ; à élargir les critères de non-discrimination ; à améliorer la collecte de données sur l'égalité, la non-discrimination et la diversité ; à suivre, évaluer et faire rapport chaque année sur les résultats ; à renforcer le cadre institutionnel pertinent. Il est également suggéré d'attribuer au Conseil le droit de s'adresser à la Cour constitutionnelle. Cette compétence aiderait le Conseil à jouer un rôle proactif dans la garantie des normes de non-discrimination¹⁰. Le projet de loi doit faire l'objet de procédures de renvoi, puis il sera approuvé par le Gouvernement et le Parlement.

C. Adhésion aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme

13. La République de Moldova est partie à la majorité des principaux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, qui introduisent les normes les plus élevées pour la protection de la dignité humaine, et la pleine réalisation des libertés et des droits fondamentaux. Au cours de la période considérée, l'État a adhéré à plusieurs instruments internationaux ou les a signés :

- Adhésion à l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour pénale internationale¹¹. Pour faciliter la coopération avec la Cour, un projet de loi élaboré en 2019 visait à modifier le Code de procédure pénale et la loi sur l'entraide judiciaire internationale en matière pénale¹². Ce texte est actuellement examiné pour approbation par le Gouvernement ;
- Signature du Protocole facultatif se rapportant à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, le 27 septembre 2018. Le projet de loi de ratification du Protocole facultatif doit être rédigé en 2021 ;
- Ratification du Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité¹³, relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques ;
- Signature du Protocole n° 16 à la Convention européenne des droits de l'homme¹⁴ ;
- Ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, le 14 octobre 2021¹⁵ ;

- Harmonisation de la législation de la République de Moldova avec les dispositions de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique¹⁶ ;
- Au cours de la période considérée, la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics, ratifiée par la République de Moldova en 2016, est entrée en vigueur en décembre 2020, renforçant ainsi l'exercice de la liberté de rechercher et de partager des informations, essentielle pour garantir la transparence, la bonne gouvernance, la liberté d'expression et la démocratie participative.

III. Suite donnée aux recommandations formulées à l'issue du 2^e cycle de l'Examen périodique universel

14. À l'issue du 2^e cycle de l'EPU, la République de Moldova a reçu **209 recommandations**, dont 194 ont été acceptées et 15 notées. Sur les 194 recommandations acceptées, 138 ont été pleinement appliquées, 45 l'ont été partiellement et 11 n'ont pas encore été mises en pratique.

Coopération avec les procédures spéciales, la société civile et les défenseurs des droits de l'homme (121.43, 121.134, 121.132, 121.135, 121.133, 121.136)

15. La République de Moldova a poursuivi sa coopération avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme, notamment les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme¹⁷, sur la base de l'invitation permanente lancée en 2010.

16. Elle a maintenu aussi son étroite coopération avec le HCDH et, au cours de la période considérée, il a été convenu de prolonger la présence du HCDH dans le pays. Dans le même temps, en 2018 et 2019, le Gouvernement a offert des contributions volontaires au budget du HCDH.

17. La République de Moldova a participé activement aux travaux du Conseil des droits de l'homme en tant qu'observateur et, en 2019, elle a participé aux élections pour le mandat 2020-2022. Bien que la République de Moldova n'ait pas obtenu l'adhésion, elle a pris certains engagements volontaires et a réitéré sa position concernant la coopération avec les mécanismes internationaux.

18. Les autorités moldoves ont soutenu l'accès sans réserve des **mécanismes internationaux de surveillance des droits de l'homme** à la région située sur la rive gauche du Dniestr¹⁸.

19. Entre 2016 et 2020, la République de Moldova a présenté des **rapports périodiques** concernant tous les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels elle est partie¹⁹.

20. La République de Moldova a approuvé la **Stratégie 2018-2020 de développement de la société civile**²⁰, qui visait à définir un cadre réglementaire commun et à rationaliser les efforts destinés à développer la société civile et à promouvoir la cohésion sociale.

21. Afin d'harmoniser le cadre réglementaire avec les normes internationales en matière de **liberté d'association**, une nouvelle loi sur les organisations à but non lucratif a été adoptée²¹. Celle-ci a simplifié la procédure d'enregistrement des organisations à but non lucratif et a fourni des garanties supplémentaires pour protéger la liberté d'association.

22. Afin d'assurer la participation de la société civile, cinq membres de la Commission nationale des droits de l'homme sont des représentants d'organisations à but non lucratif en tant que membres investis d'un droit de vote à titre consultatif.

23. Les pouvoirs publics assurent la coopération avec les organisations à but non lucratif sur diverses plateformes de consultation et d'expertise pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques, la passation de contrats de services sociaux, les instruments de soutien financier. En outre, conformément à la législation interne²², l'adoption des lois et des

règlements est fondée sur les principes de transparence, de publicité et d'accessibilité, qui rendent obligatoire la participation de la société civile à l'élaboration des actes réglementaires. Dans le même temps, **le mécanisme de choix des pourcentages d'impôts à affecter aux organisations à but non lucratif a été amélioré**²³ afin d'éliminer certaines ambiguïtés dans sa mise en œuvre.

Liberté d'expression et accès à l'information (121.166, 121.64, 121.30, 121.31, 121.139, 121.142, 121.141, 121.143, 121.144, 121.140, 121.138, 122.28)

24. La nécessité de garantir la **liberté d'expression** a déterminé l'adoption²⁴ du **Code des services de médias audiovisuels de la République de Moldova**. Ce Code fixe des garanties pour la liberté d'expression et des médias, l'accès à l'information et la protection des journalistes, conformément aux normes européennes.

25. Afin d'assurer la transparence quant à la propriété des médias²⁵ et d'améliorer l'accès des citoyens aux informations d'intérêt public dans le domaine de l'audiovisuel, le Conseil de l'audiovisuel publie toutes les déclarations des fournisseurs de services de médias audiovisuels à la section « Transparence » de son site Web²⁶.

26. Le Parlement a adopté la loi n° 299/2017 sur l'approbation du **Concept de sécurité de l'information de la République de Moldova** et la décision n° 256/2018 sur l'approbation du *Programme de mesures pour la mise en œuvre du Concept de sécurité de l'information de la République de Moldova*.

27. La loi sur la concurrence a été complétée²⁷ par l'article 251, **Évaluation des concentrations économiques dans les médias**, destiné à prévenir et à combattre les pratiques anticoncurrentielles et l'émergence de concentrations économiques sur le marché.

28. Le Parlement a réalisé une étude d'impact *ex-post* de la loi sur l'accès à l'information et a élaboré une série d'amendements réglementaires concernant les informations d'intérêt public²⁸.

29. En 2019, l'Institut d'administration publique a introduit un nouveau volet au cours de formation intitulé « Intégration professionnelle des fonctionnaires » – Transparence et accès à l'information dans la prise de décisions, destiné aux fonctionnaires débutants, et a développé le cours en ligne « Accès à l'information » destiné aux fonctionnaires des autorités publiques centrales et locales, en vue de les former à l'obligation d'assurer un accès sans contrainte et complet aux informations d'intérêt public²⁹.

Égalité et non-discrimination/Minorités nationales et migrants (121.69, 121.70, 121.71, 122.21, 122.22, 122.20, 121.17, 121.72, 121.45, 121.153, 121.62, 121.60, 121.61, 121.73, 122.17, 122.18, 122.24, 122.25, 121.65, 121.67, 121.167, 121.163, 121.15, 121.169, 121.172, 121.168, 121.44, 121.170, 121.66, 121.171, 121.164, 121.165, 122.31)

30. La **garantie de l'égalité** est l'une des priorités nationales en matière de droits de l'homme en République de Moldova, et sa réalisation implique la mise en œuvre d'une approche des orientations générales fondée sur les droits de l'homme afin d'ouvrir à tous, à égalité, la possibilité de jouir des droits fondamentaux, notamment en introduisant des mesures spéciales pour garantir l'égalité et combattre toutes les formes de discrimination.

31. L'engagement de l'État à faire preuve d'une attitude de « **tolérance zéro** » à l'égard **des préjugés et de la haine** se reflète dans le projet de loi sur la modification de certains textes législatifs, actuellement examiné par le Parlement³⁰. Ce projet prévoit l'introduction dans le Code pénal de la circonstance aggravante d'acte « fondé sur des préjugés » pour plusieurs infractions. En même temps, il propose une nouvelle formulation de l'article 346 du Code pénal, « Incitation à des actes violents en raison de préjugés », et l'introduction d'un nouvel article définissant la notion d'acte « fondé sur des préjugés ».

32. Lors de l'enregistrement des plaintes concernant des actes fondés sur des préjugés, les parquets, qui contrôlent l'enregistrement, la tenue des dossiers et l'examen des notifications d'infractions, doivent accorder une attention particulière à la procédure de réception et d'enregistrement des notifications concernant la discrimination ou la violence fondée sur l'ethnicité, la religion ou tout autre critère.

33. Dans le domaine de l'éducation, deux matières ont été ajoutées à la liste des cours obligatoires, à savoir le *Développement personnel* et l'*Éducation pour la société*, qui abordent directement ou indirectement des sujets tels que l'appréciation de la diversité culturelle, le pluralisme, la tolérance, les relations harmonieuses, les stéréotypes et la communication respectueuse d'autrui, non conflictuelle et non violente.

34. Le **Code des services de médias audiovisuels**³¹ contient des dispositions relatives au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et interdit les programmes audiovisuels susceptibles de répandre, d'encourager, de promouvoir ou de justifier la haine raciale, la xénophobie, l'antisémitisme ou d'autres formes de haine fondées sur l'intolérance ou la discrimination pour des raisons de sexe, de race, de nationalité, de religion, de handicap ou d'orientation sexuelle. Le Conseil de la radio-télé-diffusion³² a approuvé le **Règlement sur les contenus audiovisuels**, qui contient des dispositions concernant les discours de haine et toute forme de haine fondée sur l'intolérance et la discrimination, l'atteinte à la personne et à la dignité humaine, les contenus audiovisuels faisant l'éloge des régimes totalitaires passés et présents, des auteurs de crimes et des abus de ces régimes, ainsi que le dénigrement de leurs victimes.

35. Les mesures suivantes, de condamnation de l'antisémitisme, ont été prises :

- Le Centre-Musée dédié à l'histoire de l'Holocauste, qui présente des faits historiques et des livres, des monographies, des photographies et des documentaires, a été inauguré à la Maison des nationalités le 27 janvier 2018 ;
- Le 27 janvier figure maintenant dans la liste des dates commémoratives officielles en tant que Journée nationale de commémoration de l'Holocauste³³ ;
- Le Gouvernement a approuvé le Plan d'action pour 2017-2019³⁴ visant à mettre en œuvre la déclaration du Parlement de la République de Moldova acceptant le rapport final de la Commission internationale pour l'étude de l'Holocauste, présidée par Elie Wiesel ;
- Le Gouvernement moldove a créé le *Musée de l'Histoire juive de la République de Moldova*³⁵. L'objectif premier de la création de ce musée était de mettre en lumière la contribution de la communauté juive au développement de la société moldove à différentes époques de l'histoire et de préserver la mémoire de l'Holocauste, de lutter contre l'antisémitisme et l'intolérance. Dans le même esprit, un plan d'action a été élaboré pour la réhabilitation, la restauration, la conservation, la constitution d'un capital et la promotion du cimetière juif de Chisinau, ainsi que la création d'un complexe historique et mémoriel dédié aux Juifs qui ont vécu et travaillé sur le territoire de la République de Moldova ;
- Le Gouvernement a approuvé la définition pratique de l'antisémitisme³⁶, adoptée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste ;
- Le Gouvernement a approuvé le plan d'action pour 2021-2024 visant à promouvoir la mémoire de l'Holocauste et la culture de la tolérance afin de lutter contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance³⁷.

36. En ce qui concerne l'accessibilité des informations sur la non-discrimination, le Conseil pour l'égalité, dans le cadre du projet Accessibilité pour tous³⁸, a transposé la loi n° 121/2012 visant à garantir l'égalité sous une forme facile à lire et à comprendre, ce qui rend le cadre juridique plus accessible aux personnes handicapées et au grand public. En outre, dans le cadre du même projet, le Guide du pétitionnaire a été traduit dans quatre langues minoritaires (gagaouze, bulgare, ukrainien et romani)³⁹.

37. Le Bureau du Défenseur du peuple, l'Agence des relations interethniques et le Conseil à l'égalité ont signé un mémorandum d'accord visant à renforcer leur coopération et à joindre leurs efforts pour assurer la réalisation des droits des minorités nationales⁴⁰.

38. **La mise en œuvre de la Stratégie de consolidation des relations interethniques**⁴¹ s'est concentrée sur quatre domaines prioritaires : la participation à la vie publique ; la langue en tant que moyen d'intégration ; le dialogue interculturel et l'affiliation citoyenne à l'État de la République de Moldova ; les médias⁴².

39. L'application de la loi sur la garantie de l'égalité⁴³ a permis quelques progrès dans divers domaines, ce qui a également eu un impact sur la situation des minorités nationales. Des études montrent une légère hausse du niveau de la limite de tolérance dans la population⁴⁴.

40. Le **Plan d'action 2016-2020 pour le soutien à la population rom en République de Moldova** a été mis en œuvre⁴⁵. Le Règlement-cadre sur l'organisation de l'activité du **médiateur communautaire** a été ajusté⁴⁶ afin de renforcer le statut de celui-ci et d'assurer le financement de son travail sur le budget de l'État.

41. En République de Moldova, **les ressortissants étrangers** jouissent des mêmes droits et libertés que les citoyens de la République de Moldova, comme le leur garantissent la Constitution du pays et d'autres lois, ainsi que des droits prévus par les traités internationaux auxquels la République de Moldova est partie, avec quelques restrictions⁴⁷ qui renvoient principalement aux droits politiques.

42. En outre, le **Plan d'action 2016-2020 pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale en matière de migration et d'asile**⁴⁸ est appliqué.

43. Le cadre juridique national a été modifié⁴⁹ pour transposer les engagements énoncés dans l'accord d'association entre l'UE et la République de Moldova. Ainsi, des procédures simplifiées ont été établies pour l'entrée et le séjour temporaire de certaines catégories de personnes sur le territoire des deux parties, notamment pour améliorer l'environnement des entreprises et développer les services et les prestataires de services, ce qui a largement contribué à renforcer certaines relations commerciales préférentielles fondées sur des conditions mutuellement avantageuses.

44. La procédure de délivrance de documents aux étrangers détachés a été modifiée et simplifiée, et certains obstacles à l'obtention du droit de séjour temporaire à des fins professionnelles ont été supprimés⁵⁰.

Système judiciaire national (121.119, 121.120, 121.121, 121.122, 121.124, 121.125, 121.126, 121.118, 121.123, 121.127)

45. La **Stratégie 2011-2016 de réforme du secteur de la justice**⁵¹ a été la première politique globale touchant l'ensemble du secteur et a constitué une étape importante dans la mise en place d'un système judiciaire moderne⁵².

46. Étant donné que la période de mise en œuvre de la Stratégie de réforme du secteur de la justice s'est terminée, de droit, à la fin de 2017⁵³, pour assurer la continuité du processus de promotion des réformes dans ce secteur, les politiques institutionnelles ont été intégrées dans un document théorique sur les *Actions et directions stratégiques*. En 2018, les activités de réforme se sont poursuivies sur la base d'une liste de priorités, la « réforme intermédiaire du secteur de la justice » qui s'est concentrée sur les interventions stratégiques destinées à renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire, à renforcer les mécanismes de responsabilisation des juges et à garantir la transparence et la qualité de la justice.

47. Au terme de six années de réforme du secteur de la justice dans le cadre de la Stratégie de réforme, nous constatons que bon nombre des actions prévues ont atteint le résultat escompté et que de nombreuses réformes prévues ont été mises en pratique, même tardivement⁵⁴.

48. Le 25 novembre 2020, le Parlement a adopté un **nouveau document d'orientation**, la **Stratégie 2021-2024 visant à garantir l'intégrité et l'indépendance du secteur de la justice**⁵⁵, qui doit encore entrer en vigueur. Ce document s'inscrit dans la continuité naturelle des activités définies dans la Stratégie de réforme du secteur de la justice, mais réoriente l'accent mis sur le concept de réforme au profit d'une approche plus opérationnelle, destinée

à renforcer le potentiel du secteur de la justice. L'objectif principal du processus de réforme est de faire en sorte que la société ait confiance en sa justice.

49. **Le Code civil et le cadre connexe ont été modernisés**⁵⁶ conformément au droit européen et aux pratiques internationales pertinentes, et les contradictions entre les normes juridiques et les doublons réglementaires ont été levées.

50. Les amendements adoptés en 2018⁵⁷ sont parvenus à simplifier le Code de procédure civile, le but étant de **rationaliser les procédures judiciaires civiles** : réduction de la durée des procès, limitation des motifs pour lesquels les participants peuvent demander une suspension du procès et introduction d'une nouvelle procédure judiciaire simplifiée (réalisée uniquement par le biais d'observations écrites) pour certaines catégories d'affaires dont les dommages sont inférieurs à 10 fois le salaire moyen du pays (environ 50 000 MDL ou 2 800 USD), les audiences n'ayant lieu qu'en cas de nécessité.

51. Depuis juillet 2018, avec le soutien du programme Open Justice (USAID), une version améliorée du **Système de gestion intégrée des affaires** est mise en œuvre dans tous les tribunaux du pays, et le sous-système des fichiers informatisés a été reconfiguré⁵⁸. Tous les tribunaux ont été équipés et la nouvelle solution informatique permettra d'éviter de multiples déplacements au tribunal pour soumettre ou recevoir des documents et autres démarches liées à l'organisation des audiences, de sorte que les parties ne devront se présenter devant le juge que pour l'examen du dossier.

52. Le Règlement sur la conduite des audiences recourant à la téléconférence dans les tribunaux pilotes et les établissements pénitentiaires a été approuvé⁵⁹.

53. En 2018, des modifications législatives ont été adoptées pour rationaliser le **mécanisme de responsabilisation des juges**⁶⁰.

54. Un projet de loi a été préparé pour modifier la Constitution de la République de Moldova (art. 116, 121, 122 de la Constitution) afin de **limiter l'immunité des juges**, d'uniformiser leur nomination, d'abolir le mandat initial de cinq ans pour la nomination des juges et de modifier la composition du Conseil supérieur de la magistrature⁶¹.

55. Des actions ont été promues dans le secteur de la justice, dont la mise en œuvre contribuera directement à **la lutte contre la corruption**. Le « module intégrité » a créé un cadre juridique permettant de rationaliser le travail de l'Autorité nationale pour l'intégrité et d'assurer son indépendance institutionnelle et opérationnelle, ainsi que de réformer le mécanisme actuel de déclaration des revenus, des biens, des intérêts personnels et des conflits d'intérêts⁶². En outre, le cadre juridique de la lutte contre la corruption a été unifié et l'**Agence de recouvrement des avoirs criminels** a été créée. La loi sur la prévention et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme a été adoptée⁶³.

Combattre la torture, les mauvais traitements et assurer des conditions de détention adéquates (121.28, 121.29, 121.74, 121.68, 121.75, 121.77, 121.79, 121.78, 121.80, 121.76, 122.26, 121.81, 121.82, 121.84)

56. L'engagement de l'État à **améliorer les conditions de détention** se reflète dans plusieurs documents d'orientation nationaux et sectoriels⁶⁴.

57. Le montant des fonds alloués à l'entretien et aux réparations majeures des établissements pénitentiaires et des locaux de garde à vue de la police a progressivement augmenté. **Quinze de ces locaux ont été rénovés**, et d'autres mesures ont été prises pour améliorer la condition des personnes en garde à vue⁶⁵. Les travaux de reconstruction sont achevés dans deux établissements pénitentiaires : la prison n° 3 de la ville de Leova et la prison n° 10 dans le village de Goian, municipalité de Chisinau. En outre, les travaux de construction du centre de détention de Balti sont en cours, et le dossier de présentation ainsi que les estimatifs sont prêts pour le pénitencier de Chisinau, dont les travaux de construction devraient commencer en 2021. Les réparations déjà effectuées concernent **l'ensemble des 18 établissements carcéraux du pays**.

58. Les soins médicaux en détention constituent toujours un obstacle. La création d'une unité chargée de gérer les services de santé pour les détenus est le principal objectif et l'un des éléments clefs de la **Stratégie 2016-2020 de développement du système pénitentiaire**⁶⁶. Un modèle optimal actuellement en cours de finalisation implique la création d'une subdivision dépendant du Ministère de la justice⁶⁷. Parallèlement, le processus d'accréditation des services médicaux au sein du système d'administration pénitentiaire a débuté en 2019⁶⁸.

59. Afin d'établir un **système progressif d'exécution des peines**⁶⁹, un projet de loi est à l'étude, qui tendrait à remplacer le système actuel de différents types d'établissements pénitentiaires par différents régimes d'exécution des peines dans des prisons qui se distingueraient par les restrictions imposées, les mesures de sécurité applicables, les activités disponibles, la liberté de mouvement et d'autres mesures.

60. Pour renforcer le cadre législatif de **la lutte contre la torture et les mauvais traitements**, notamment en ce qui concerne les sanctions pour mauvais traitements qui devraient avoir un effet dissuasif, le Code pénal a été modifié en 2018⁷⁰ et la possibilité d'appliquer une amende a été exclue comme peine de substitution pour la commission de l'infraction de traitement inhumain et dégradant.

61. Le législateur a poursuivi le même objectif lors de l'adoption d'amendements au Code pénal, au Code de procédure pénale, au Code d'application des peines et au Code des infractions⁷¹, qui consistaient à : réduire la population carcérale en renforçant le rôle des tribunaux dans l'individualisation des peines ; éliminer l'augmentation mathématique des peines pour les récidivistes et pour les récidives de délits mineurs ; rationaliser (débloquent) le mécanisme de libération anticipée ; introduire un nouveau mécanisme permettant aux tribunaux d'individualiser l'exécution des peines, avec la possibilité de prononcer des peines dont une partie serait purgée dans un établissement pénitentiaire et l'autre en dehors de la prison. Les mêmes amendements ont établi, à titre d'innovation, un **mécanisme préventif et compensatoire conforme aux normes de la CEDH** s'agissant des conditions inhumaines et dégradantes dans lesquelles des personnes pourraient être détenues⁷². La mise en œuvre de ces amendements a permis de supprimer les inerties procédurales à l'origine de la surpopulation carcérale⁷³.

62. En outre, d'autres modifications apportées en 2018 au Code de procédure pénale⁷⁴ ont élargi le cercle des acteurs du système pénitentiaire habilités à constater les infractions commises dans les lieux de détention, lors des escortes ou dans le cadre de l'exécution des peines après condamnation.

63. Afin de **mettre fin au recours abusif à la détention provisoire**, le Code de procédure pénale a été modifié⁷⁵.

64. Le **Plan d'action 2017-2020 pour la réduction des mauvais traitements, des abus et de la discrimination à l'égard des personnes en garde à vue** a été mis en œuvre au travers de mesures visant à éliminer toutes les formes de mauvais traitements, d'abus et de discrimination policières⁷⁶.

65. Au cours de la période 2017-2020, tout a été fait pour assurer un niveau élevé de formation des procureurs et des juges en matière de prévention et de lutte contre la torture, conformément aux normes du Protocole d'Istanbul et à la jurisprudence de la CEDH⁷⁷.

66. Le Conseil pour la prévention de la torture⁷⁸ protège les personnes contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, en tant que Mécanisme national de prévention de la torture⁷⁹. En plus des tâches consistant à effectuer des visites préventives et de contrôle, les membres de ce Conseil participent à la formation des employés des différentes institutions s'acquittant d'un mandat relevant du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et entretiennent un dialogue permanent avec les autorités afin d'améliorer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales des détenus.

Prévention de la traite des êtres humains et de la violence domestique et lutte contre ces phénomènes (121.109, 121.110, 121.111, 121.112, 121.114, 121.115, 121.128, 121.113, 121.116, 121.108, 121.88, 121.90, 121.91, 121.93, 121.94, 121.95, 121.98, 121.99, 121.117)

67. **La prévention et la répression de la traite des êtres humains** restent une priorité pour la République de Moldova. Entre 2016 et 2020, le cadre politique, réglementaire et institutionnel a été renforcé, ainsi que les capacités des spécialistes de la traite des êtres humains, toutes les activités étant menées sur la base du paradigme des 4P : Prévention, Protection, Poursuites et Partenariat. Le pays a approuvé la **Stratégie nationale 2018-2023⁸⁰ de prévention et de lutte contre la traite des êtres humains** et le Plan d'action 2018-2020⁸¹ visant à mettre en œuvre cette stratégie, destiné à mettre sur pied un système national durable de prévention et de lutte contre la traite des êtres humains.

68. Le Comité national de lutte contre la traite des êtres humains assure la coordination des activités visant à prévenir et à combattre ce phénomène, mais aussi les actions de coopération avec les autorités publiques, les organisations internationales et non gouvernementales, les autres agences et les représentants de la société civile. Au cours de la période 2017-2020, ce comité a tenu sept réunions.

69. Des amendements au Code pénal ont été adoptés⁸², comme l'incrimination de nouvelles formes de traite des êtres humains, tandis que la loi sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains⁸³ a été complétée par des définitions plus précises concernant les victimes et le système d'orientation⁸⁴.

70. En 2018 et 2020⁸⁵, des projets de modifications ont été présentés pour le règlement sur le rapatriement des enfants et des adultes victimes de la traite des êtres humains, des personnes en difficulté et des enfants non accompagnés, afin d'**améliorer le mécanisme de rapatriement des victimes de la traite des êtres humains⁸⁶** et des personnes en difficulté, en établissant clairement le processus d'identification de la personne en difficulté et le contenu du dossier de rapatriement, en facilitant le processus de documentation des enfants non accompagnés (identifiés à l'étranger) sur la base des certificats de naissance, en planifiant les fonds nécessaires pour que les autorités de l'administration publique locale prennent en charge les bénéficiaires après la procédure de rapatriement.

71. La loi sur la **réadaptation des victimes de la criminalité** a été adoptée⁸⁷ ; elle donne aux victimes (y compris les victimes de la traite des êtres humains) le droit de bénéficier des services de soutien offerts par l'État : conseils informatifs, conseils psychologiques, aide juridique garantie par l'État et soutien financier.

72. Le projet de **Programme 2021-2025 pour la création et le développement du Mécanisme national d'orientation pour la protection et l'assistance aux victimes de la criminalité** et le **Plan d'action 2021-2023 pour sa mise en œuvre** ont été préparés, afin d'éliminer mieux encore les obstacles à la réalisation des droits des victimes de la traite et d'autres crimes, d'améliorer l'efficacité de la coopération intersectorielle dans ce domaine et d'adapter le Système national d'orientation aux changements survenus dans la société et dans les politiques publiques.

73. Une nouvelle façon de réglementer **l'activité des agences privées pour l'emploi** a été introduite. De nouveaux critères d'octroi des licences ont donc été établis, qui servent de filtres pour la délivrance de ces licences aux acteurs économiques souhaitant recruter de la main-d'œuvre. En outre, un mécanisme de suivi et de contrôle a été mis en place, qui attribue à l'inspection nationale du travail des responsabilités de contrôle dans le domaine de l'intermédiation du travail par des agences privées.

74. Afin d'accorder le droit à une aide juridique qualifiée aux victimes de la traite des êtres humains indépendamment de leurs revenus, la loi sur l'aide juridique garantie par l'État⁸⁸ a été modifiée.

75. Au cours de la période 2017-2020, plus de 4 250 praticiens de l'application de la loi ont été formés (assistants sociaux, avocats, inspecteurs du travail et autres).

76. La **spécialisation de juges dans la lutte contre la traite des êtres humains** et les crimes connexes a été pilotée et mise en place⁸⁹.

77. L'assistance aux victimes de la traite des êtres humains et leur protection nécessitent un large éventail de services visant à prévenir ou réduire les conséquences de la traite, ou à réadapter les victimes, ces services sont fournis dans sept **centres spécialisés** (financés sur le budget de l'État), par des spécialistes travaillant au sein d'équipes territoriales pluridisciplinaires⁹⁰. Au cours de la période 2016-2020, une aide a été accordée à **378 victimes de la traite** (294 adultes et 84 mineurs) dans les centres fournissant des services sociaux spécialisés (financés par le budget de l'État). Un *service spécialisé pour les hommes victimes de la traite des êtres humains* a été créé en 2020.

78. Les campagnes d'information du public sur la sécurité des migrations, les emplois légaux, les services de protection et d'assistance qui peuvent être fournis dans le pays et à l'étranger, ainsi que sur les risques et les conséquences de la traite des êtres humains, sont un outil efficace de prévention de la traite des êtres humains⁹¹.

79. En matière de coopération internationale, des **équipes d'enquête conjointes** avec les autorités compétentes de Roumanie en 2018, de France en 2019, de France et de Roumanie en 2020, ont été créées à l'occasion d'affaires pénales impliquant la traite des êtres humains et des crimes connexes.

80. Des modifications ont été apportées au Code pénal, au Code des infractions et à d'autres textes législatifs afin d'améliorer les mécanismes de prévention et de répression des actes de **violence domestique**⁹².

81. Deux rapports ont été produits pour analyser la compatibilité de la législation nationale avec la Convention d'Istanbul et le Statut de la Cour pénale internationale (Statut de Rome). Sur la base de ces deux rapports, trois projets de loi ont été préparés et deux lois ont été adoptées, ce qui assure en partie l'harmonisation de la législation nationale avec les dispositions internationales pertinentes⁹³.

82. La signature de la *Convention d'Istanbul* le 6 février 2017 a marqué l'engagement du Gouvernement à entamer le processus de ratification et d'harmonisation de la législation nationale vis-à-vis de ce traité.

83. Le premier document d'orientation dans le domaine, la Stratégie nationale 2018-2023 de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, et le Plan d'action 2018-2020, ont été adoptés⁹⁴. La stratégie repose sur l'approche des 4P : prévention, protection, enquête/poursuite et politiques intégrées.

84. Le Conseil de coordination interministériel pour la prévention et la lutte contre la violence domestique a tenu 21 réunions au cours de la période 2016-2020 afin d'assurer la coopération et la coordination entre les ministères, les autres autorités administratives centrales et les organisations non gouvernementales ayant des compétences dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la violence domestique.

85. Parallèlement aux efforts législatifs, des travaux ont été menés pour rationaliser les mécanismes pratiques de réponse aux cas de violence domestique dans les domaines de l'ordre public, des soins médicaux et de l'assistance sociale, ce qui a abouti à l'approbation de l'*Instruction méthodologique relative à l'intervention de la police dans la résolution des cas de violence domestique*⁹⁵, de l'*Instruction relative à l'intervention des structures territoriales d'assistance sociale dans les cas de violence domestique*⁹⁶ et de l'*Instruction relative à l'intervention des institutions médicales dans les cas de violence domestique*⁹⁷.

86. Dans le cadre de la plateforme nationale du Centre d'assistance et de protection, au cours de la période 2017-2020⁹⁸, une assistance a été portée à 550 victimes (adultes) de violence domestique et à 163 enfants. Deux nouveaux centres ont été ouverts dans des zones rurales (à Anenii Noi et à l'Unité territoriale autonome de Gagaouzie).

87. Le site <http://antiviolența.gov.md/ru/> a été lancé le 9 décembre 2019 ; il offre une plateforme d'information dédiée à la prévention et à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, et améliore l'accès à l'information sur le mécanisme de résolution des cas de violence domestique et sur les infrastructures des services sociaux destinées aux victimes de violence domestique.

88. Depuis décembre 2017, l'État finance le Service gratuit d'assistance téléphonique aux victimes de violences conjugales et de violences faites aux femmes⁹⁹.

89. Les forces de l'ordre ont assuré la protection des victimes de violences domestiques et ont supervisé la mise en œuvre des mesures de protection appliquées conformément à la loi¹⁰⁰.

90. Les thèmes de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique ont été intégrés dans les plans de formation dispensés par l'Institut national de la justice à l'intention des procureurs et des juges¹⁰¹.

91. La campagne des Nations Unies « *16 journées de mobilisation contre la violence de genre* » est organisée chaque année afin de sensibiliser le public. Dans le cadre des campagnes nationales, 10 200 actions de sensibilisation et d'information ont été menées, 500 000 citoyens ont été informés et environ 310 000 dépliantes ont été distribués.

Droits économiques et sociaux (121.151, 121.148, 121.149, 121.150, 121.152, 121.147, 122.29, 121.83, 122.19)

92. Afin d'améliorer la qualité de vie de la population du Moldova, le Gouvernement a approuvé et envoyé au Parlement, pour examen et adoption, la Stratégie nationale de développement « Moldova 2030 »¹⁰², qui est un document de référence pour les stratégies sectorielles et les interventions actuelles et futures sur les politiques visant à changer la perspective des politiques publiques de la République de Moldova, en se concentrant sur les problèmes, les intérêts et les aspirations de la population¹⁰³.

93. Afin d'améliorer le climat économique et, par voie de conséquence, de contribuer au développement économique, le Gouvernement a réformé les organes ayant des compétences de contrôle institutionnelles et procédurales et a adopté une série de règlements concernant le contrôle de l'État sur l'activité entrepreneuriale¹⁰⁴. Le système d'information automatisé pour la gestion et la délivrance de documents souples a été mis en œuvre¹⁰⁵.

94. Pour inciter les migrants de retour à ouvrir une entreprise dans le pays, le Programme 2018-2020 d'attraction des transferts de fonds dans l'économie « PARE 1+1 » a été mis en œuvre¹⁰⁶ dans le but de mobiliser les ressources humaines et financières des travailleurs migrants et de leurs proches en faveur du développement économique durable de la République de Moldova. La réglementation juridique a été adaptée et prévoit le concept et la définition de l'entrepreneuriat social, de l'entreprise sociale et de l'entreprise sociale d'insertion, ainsi que les projets qui peuvent obtenir le statut d'entreprise sociale ou d'entreprise sociale d'insertion. Un nouveau programme START Jeunes : Une entreprise durable au pays a été approuvé¹⁰⁷ ; il vise à intégrer les jeunes dans le circuit économique en facilitant le lancement et le développement d'entreprises durables. Le réseau des incubateurs d'entreprises du Moldova a été étendu afin de faciliter le développement des PME dans les régions, la création de services régionaux de soutien au développement entrepreneurial et la gestion de projets d'innovation et de transferts de technologies¹⁰⁸. Pour répondre rapidement à la situation créée par la crise pandémique en 2020, *cinq nouveaux instruments ont été lancés, dédiés à l'augmentation de la compétitivité des PME et au renforcement des infrastructures dans les régions* : le Programme de verdissement des PME (10 millions de lei moldaves, MDL) ; le Programme de soutien aux entreprises à fort potentiel de croissance et d'internationalisation (15 millions de MDL) ; le Programme pilote pour la création de plateformes industrielles multifonctionnelles (50 millions de MDL) ; l'instrument pour la numérisation des PME (10 millions de MDL) ; et l'instrument d'appui au développement du réseau des pépinières d'entreprises (2,2 millions MDL)¹⁰⁹. En 2020, 4 549 emplois ont été créés et maintenus grâce aux programmes de financement des PME.

95. **Une série de mesures** a été prise pour **réduire la pauvreté** et promouvoir **l'inclusion sociale** des personnes issues de groupes défavorisés. Des réseaux de services sociaux multifonctionnels ont été développés, ce qui a permis d'améliorer l'accès des groupes défavorisés aux services pertinents travaillant à partir des besoins. Des efforts ont été faits pour rationaliser l'accès au logement en mettant en œuvre les programmes « Premier foyer » et plusieurs projets destinés à financer des logements sociaux pour les familles vulnérables.

96. Les **indicateurs de pauvreté**, tant internationaux¹¹⁰ que nationaux¹¹¹, montrent une tendance à la baisse.

97. Un règlement a été approuvé pour accorder des subventions du Fonds national pour le développement de l'agriculture et des zones rurales, afin d'améliorer les conditions de vie et de travail dans ces zones¹¹².

98. Des mesures ont été prises pour harmoniser le cadre réglementaire national et les directives européennes sur la **qualité des eaux destinées à la consommation humaine**. La loi sur la qualité de l'eau potable¹¹³ a été adoptée, créant ainsi le cadre législatif de la protection, du contrôle et de l'utilisation efficace de l'eau potable et d'une meilleure gestion des risques liés à l'eau en République de Moldova¹¹⁴. **Le programme national 2016-2025 pour la mise en œuvre du protocole sur l'eau et la santé** en République de Moldova a été mis en œuvre¹¹⁵. Les dispositions du Règlement sanitaire sur les petits systèmes d'approvisionnement en eau potable l'ont été également¹¹⁶.

99. La **Stratégie nationale 2017-2021 pour l'emploi** et la Matrice d'action pour sa mise en œuvre ont été approuvées¹¹⁷. L'objectif général est d'augmenter le niveau d'emploi formel basé sur la compétitivité économique, les compétences et les qualifications adéquates, dans des conditions de développement durable et sans exclusion.

100. La loi sur la **promotion de l'emploi et de l'assurance chômage**¹¹⁸ et la décision du Gouvernement relative à l'accès aux mesures concernant l'emploi¹¹⁹ ont été adoptées ; elles visent à prévenir et à réduire le chômage et ses impacts sociaux, à réduire le risque de chômage et à assurer un niveau élevé d'emploi et d'ajustement de la main-d'œuvre pour garantir le droit à un travail décent, en éliminant toute forme de discrimination fondée sur la race, la nationalité, l'origine ethnique, la langue, la religion, les croyances, le sexe, l'âge, le handicap, l'opinion, l'appartenance politique, la richesse, l'origine sociale ou tout autre critère.

101. Dans le contexte de la pandémie causée par la **COVID-19**, les **mesures de protection sociale** suivantes ont été prises :

- Octroi d'allocations de chômage aux personnes qui ont perdu leur emploi en raison de la pandémie¹²⁰ ;
- Réglementation des conditions du télétravail ;
- Mesures en faveur des retraités et des personnes handicapées¹²¹ ;
- Soutien aux familles défavorisées¹²² ;
- Les ayants droit (conjoint survivant, enfants ou, le cas échéant, l'un des parents) d'une personne morte de la COVID-19 après avoir été infectée dans l'exercice d'une activité médicale peuvent demander une allocation mensuelle¹²³.

102. Le **Programme national 2016-2020 de promotion de la santé** a été mis en œuvre¹²⁴. Les principales actions menées dans le cadre de ce programme sont liées au renforcement des capacités des spécialistes de la santé¹²⁵.

103. Afin de fournir à la population les médicaments de qualité nécessaires, les actions suivantes ont été entreprises :

- Le règlement sur l'exercice des activités de pharmacovigilance a été approuvé¹²⁶ ;
- Le cadre réglementaire des médicaments remboursés a été révisé¹²⁷ ;
- Le projet de nouvelle loi sur les médicaments a été examiné par l'Organisation mondiale de la Santé et doit être finalisé, soumis à l'avis d'experts et envoyé au Gouvernement pour approbation.

104. En République de Moldova, le **taux de natalité** enregistré en 2019 était de 12,0 naissances vivantes pour 1 000 habitants, soit le plus bas des cinq dernières années¹²⁸.

105. Le **Programme national 2018-2022 sur la santé sexuelle et reproductive** a été approuvé¹²⁹ ; il s'agit d'un document d'orientation clef concernant les interventions nationales en matière d'accès à des services de santé sexuelle et reproductive sûrs et respectueux des droits humains, y compris les droits sexuels et reproductifs et l'égalité entre

les femmes et les hommes. Le document stratégique vise tous les groupes, et insiste particulièrement sur les groupes vulnérables, notamment les personnes handicapées. Au cours des quatre années écoulées, **les indicateurs de la santé sexuelle et procréative des adolescents et des jeunes affichent des tendances positives**¹³⁰.

106. Ces dernières années, les indicateurs de santé des adolescents et des jeunes ont enregistré quelques progrès. Dans ce contexte, certaines **tendances positives** concernant la santé de cette catégorie peuvent être mentionnées¹³¹. Dans le même temps, on observe certaines tendances inquiétantes qui nécessitent des efforts supplémentaires quant à l'incidence du VIH chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans et la réduction de l'utilisation des préservatifs chez les adolescents sexuellement actifs âgés de 15 à 17 ans¹³².

107. La mise en œuvre du **Programme national des vaccinations** s'est poursuivie. Le niveau de couverture vaccinale à l'âge cible de 1 an est d'environ 90 %, alors que l'objectif est de 95 %, ce qui est dû au refus des vaccinations de la part de certains parents pour des raisons religieuses ou philosophiques, ou de méfiance envers les vaccins, inspirée par le courant anti-vaccin.

108. Afin de réduire la morbidité liée aux maladies transmissibles, le **Programme national 2016-2020 de prévention et de contrôle du VIH/sida et des infections sexuellement transmissibles**¹³³, le **Programme national 2017-2021**¹³⁴ de contrôle des hépatites virales **B, C et D**, et le **Programme national 2016-2020 de lutte contre la tuberculose** ont été approuvés et mis en œuvre¹³⁵.

109. Le **Programme national 2017-2021 de prévention et de lutte contre le diabète** et le Plan d'action pour son application ont été approuvés et mis en œuvre¹³⁶.

110. Suite à la mise en œuvre de programmes de santé, l'**espérance de vie à la naissance** en République de Moldova est passée de 69,3 ans en 2014 à 70,9 ans pour les deux sexes en 2019, soit 75,1 ans pour les femmes et 66,8 ans pour les hommes.

111. En République de Moldova, il existe actuellement **40 centres communautaires pour la santé mentale** dans les centres de district et dans les municipalités de Chisinau et de Balti, financés par les fonds de l'assurance maladie obligatoire¹³⁷.

112. Dans le contexte de la pandémie, la République de Moldova a pris les **mesures suivantes pour faire face à la COVID-19**¹³⁸ :

- Depuis février 2020, convocation et fonctionnement de la Commission nationale extraordinaire de santé publique, chargée de la mise en œuvre des mesures de prévention et de la gestion de la riposte à la COVID-19 ;
- Convocation quotidienne de la Commission pour les situations extraordinaires et les urgences de santé publique¹³⁹, pour analyser chaque jour la situation épidémiologique, présenter de manière actualisée les données et les problèmes, et identifier les solutions appropriées ;
- Élaboration du **Plan national de préparation et de riposte à l'infection à coronavirus de type nouveau**, en collaboration avec l'OMS¹⁴⁰. La deuxième version du plan a été élaborée à la suite de l'évaluation des événements épidémiologiques survenus dans le monde¹⁴¹ ;
- Création, le 26 février, du Groupe national de communication sur les risques de santé publique, qui comprend des responsables de la communication de toutes les institutions publiques clefs, de l'OMS et d'autres agences des Nations Unies ;
- Approbation et mise à jour périodique des **protocoles cliniques pour le traitement de la COVID-19** : quatre versions consécutives du Protocole clinique provisoire national « Infection à coronavirus de type nouveau », Guide pratique « Gestion des complications sévères causées par l'infection à coronavirus », sur la base duquel sont effectuées les prises en charges médicales et sanitaires d'assistance médicale primaire et hospitalière d'urgence, y compris la fourniture de médicaments et le traitement dans les unités de soins intensifs ;

- Au sein des institutions médicales publiques, le dépistage, l'investigation, la consultation et le traitement des personnes confirmées ou suspectées d'être infectées par la COVID-19 sont **entièrement couverts** par les fonds de l'assurance maladie obligatoire, de sorte que ces services sont gratuits pour tous les citoyens de la République de Moldova, qu'ils soient assurés ou non ;
- Les catégories de patients en traitement ambulatoire (formes légères, formes modérées, pneumonies légères) ont été absorbées par étapes, et le traitement à domicile indemnisé par les fonds de l'assurance maladie obligatoire a été introduit à partir de décembre 2020 pour les patients COVID-19 (formes modérées et les pneumonies légères) ;
- Afin de stimuler le personnel médical directement impliqué dans la lutte contre la COVID-19, un bonus salarial a été introduit pour la satisfaction de l'indicateur de performance professionnelle intitulé « Assistance médicale aux patients atteints de la COVID-19 »¹⁴² ;
- À l'initiative du Gouvernement, le projet de la Banque de développement du Conseil de l'Europe a été lancé avec l'attribution de 40 millions d'euros au système de santé, qui seront destinés à renforcer la capacité du système de santé en réponse à la pandémie de COVID-19, avec l'équipement des hôpitaux en générateurs d'oxygène, tomodynamomètre, systèmes de gestion des déchets médicaux, dispositifs de stérilisation à haute capacité, et reconfiguration des systèmes de ventilation dans les unités de soins intensifs des hôpitaux nationaux, municipaux et d'arrondissements ;
- Le **Plan de vaccination COVID-19** a été approuvé¹⁴³.

Droits des femmes et égalité des sexes (121.56, 121.40, 121.47, 121.48, 121.49, 121.50, 121.53, 121.54, 121.52, 121.46, 121.58, 121.59, 121.57, 121.51, 121.145, 121.146)

113. Afin de garantir le **respect des droits des femmes** et l'égalité entre les sexes, la République de Moldova a adopté la *Stratégie 2017-2021 pour garantir l'égalité entre les femmes et les hommes*¹⁴⁴ et d'autres documents politiques dans des domaines connexes¹⁴⁵. Cette stratégie prévoit 10 domaines d'intervention : participation des femmes aux prises de décisions, marché du travail et écart de rémunération entre les sexes, protection sociale et politiques familiales, santé, éducation, changements climatiques, mécanismes institutionnels, stéréotypes sociaux et communication non violente, égalité des sexes dans le secteur de la sécurité et de la défense, prise en compte des questions de genre dans le processus budgétaire¹⁴⁶.

114. Parallèlement, le cadre réglementaire sur l'égalité entre les femmes et les hommes, la prévention et la lutte contre la violence domestique et la traite des êtres humains a été amélioré conformément aux normes internationales¹⁴⁷. En outre, le système de données statistiques tenant compte des questions de genre a été développé et des actions ont été menées pour suivre les politiques mises en œuvre.

115. Le **Plan d'action 2018-2021 relatif à la mise en œuvre du Programme national pour l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité** a été approuvé¹⁴⁸, en vue d'assurer le respect des droits des femmes et de renforcer leur rôle dans le secteur de la sécurité, d'éliminer les stéréotypes et la violence à l'égard des femmes, d'impliquer les femmes dans les processus de prévention et de règlement des conflits, ainsi que dans la reconstruction après les conflits, d'intégrer la dimension de genre dans les opérations de paix, d'élargir le rôle et la contribution des femmes, en particulier parmi les observateurs militaires, la police civile et le personnel chargé des droits de l'homme et de l'action humanitaire.

116. L'objectif de respecter le principe d'égalité des sexes dans le processus d'emploi et de promotion dans la police, et d'augmenter la participation des femmes dans la police, a été posé conformément à ce plan. C'est ainsi qu'avec l'aide budgétaire de l'UE 2017-2020 pour la réforme de la police, un plan d'action visant à accroître la part et le rôle des femmes dans la police a été approuvé, qui prévoyait que le pourcentage de femmes dans la police atteindrait

au moins 20 % d'ici à 2020¹⁴⁹. En 2020, le Ministère de l'intérieur et le Ministère de la défense ont approuvé le règlement relatif à la prévention, à la lutte et au signalement des cas de discrimination fondée sur le sexe, de harcèlement et de harcèlement sexuel.

117. Le rapport de suivi sur la proportion de femmes dans les partis politiques de la République de Moldova a été produit¹⁵⁰, et l'étude « *Baromètre du genre : comment les femmes et les hommes participent-ils et elles à la politique et aux processus décisionnels ?*¹⁵¹ » a été réalisée.

118. Des mesures de sensibilisation et de promotion de l'égalité des sexes au niveau national sont organisées chaque année, notamment avec la participation des médias¹⁵².

119. Des programmes, des formations, des séances de mentorat et de **renforcement des capacités pour les femmes issues de groupes sous-représentés** (notamment les femmes handicapées, les femmes roms) ont été réalisés. Neuf forums régionaux ont été organisés sous les auspices de la plateforme des femmes parlementaires – « Prévention et élimination de la violence domestique et scolaire : une approche multidisciplinaire du phénomène ». Le Programme national de mentorat pour les femmes actives « **INSPIR-O !** » (Inspire-la) a été mis en œuvre, ainsi que le Programme de renforcement des capacités des femmes élues maires pour la première fois, grâce auquel les bénéficiaires ont reçu des formations sur l'égalité des sexes, les femmes aux postes de direction, la budgétisation tenant compte des questions de genre, la communication et la prévention du sexisme et du langage sexiste. En 2018, la campagne nationale « **SOYEZ CANDIDATE ! SOYEZ LE CHANGEMENT !** » a été organisée avec la participation de candidates aux élections locales de 2019.

120. Le programme de la matière facultative « Relations familiales harmonieuses » a été préparé et les enseignants ont été formés¹⁵³. Le programme d'enseignement et de conseil destiné aux chefs d'établissements (première à douzième année) comprend un module intitulé « Culture du comportement éthique », qui aborde les rôles et les stéréotypes liés au genre.

121. La période de mise en œuvre du **programme pilote « Les femmes dans l'entreprise »**¹⁵⁴ a été prolongée jusqu'en 2022 ; ce programme vise à promouvoir les compétences économiques et sociales dans les zones rurales en réduisant les inégalités entre les sexes, en faisant croître et en développant les entreprises, en changeant la perception de l'innovation, en améliorant l'accès aux ressources, services et technologies modernes.

122. Afin de créer des conditions favorables à l'accès des femmes à la politique, de nouveaux amendements législatifs ont été adoptés en 2018 concernant le financement des partis politiques par le budget de l'État, avec l'octroi de ressources pour le respect des quotas fixés par sexes, entre autres¹⁵⁵.

123. En 2019, la loi électorale a été modifiée, avec des dispositions exigeant que les listes de candidats aux élections locales soient établies avec le quota minimum de 40 % pour les deux sexes, et que le positionnement des candidats sur les listes se fasse selon la formule d'au moins quatre candidats pour chaque sexe dans chaque décile.

124. Entre février et juin 2019, le programme « Femmes roms en politique » a été mis en œuvre, dans le cadre duquel 38 femmes roms ont bénéficié d'une formation, d'un mentorat et de conseils. Le projet visait à augmenter le nombre de femmes roms dans le processus décisionnel local.

125. En 2019, un programme d'autonomisation citoyenne et politique a été mené auprès de 50 femmes présentant différents types de handicaps, afin de préparer les futures candidates aux élections locales qui se sont déroulées cette même année.

Droits de l'enfant (121.41, 121.103, 121.107, 121.104, 121.106, 121.105, 122.27)

126. La mise en œuvre des objectifs de la **Stratégie 2014-2020 pour la protection de l'enfance** et du Plan d'action 2016-2020 a été l'occasion de déployer des efforts pour réformer le système de prise en charge des enfants, élaborer le cadre réglementaire et institutionnel pour le développement de services différents, de type familial, assurer les conditions nécessaires pour élever et éduquer les enfants en milieu familial, prévenir la

séparation de l'enfant et de sa famille, uniformiser et augmenter les prestations accordées aux enfants temporairement laissés sans soins parentaux et ceux laissés sans soins parentaux mais placés dans des services nouveaux de type familial, ajuster ces prestations en fonction des besoins particuliers des enfants, et motiver financièrement les assistants parentaux professionnels/parents-éducateurs dans les orphelinats de type familial, pour assurer le placement de plusieurs enfants dans une même famille, le placement des enfants de moins de 3 ans et des enfants handicapés.

127. Ont été augmentés : le montant de l'*allocation unique de placement* pour les enfants placés dans les services de tutelle, auprès d'assistants parentaux professionnels ou dans des orphelinats de type familial¹⁵⁶, ainsi que les allocations pour les familles avec enfants¹⁵⁷. L'ensemble minimal des services sociaux¹⁵⁸ comprend l'aide aux familles avec enfants et l'assistance personnelle aux personnes handicapées.

128. Des efforts ont été déployés pour parvenir à l'emploi progressif de spécialistes de la protection de l'enfance au niveau communautaire, et à la création d'un réseau de **centres régionaux intégrés d'assistance aux enfants victimes ou témoins d'actes criminels** afin de rationaliser la protection des enfants contre les délits sexuels, la traite ou la violence domestique, les crimes contre la vie et/ou la santé¹⁵⁹.

129. En 2019, la mise en œuvre de la Stratégie 2014-2020 de protection de l'enfance et du Plan d'action 2016-2020 ont fait l'objet d'une évaluation intermédiaire¹⁶⁰.

130. Le Moldova a mis en œuvre¹⁶¹ et évalué l'efficacité¹⁶² des *Instructions relatives au mécanisme de coopération intersectorielle pour l'identification, l'évaluation, l'orientation, l'assistance et le suivi des enfants victimes et victimes potentielles de violence, de négligence, d'exploitation ou de traite*¹⁶³, ainsi que de l'*Instruction relative au mécanisme de coopération intersectorielle pour la prévention primaire des risques d'atteinte au bien-être des enfants*¹⁶⁴.

131. Des actions de surveillance, de prévention et de lutte contre les violences infligées aux enfants dans les établissements scolaires sont menées tout au long de l'année scolaire. Ce sujet figure dans les matières *Éducation pour la société*, obligatoire pour les élèves des collèges et des lycées, et *Développement personnel*, dispensée dans les classes de 1^{ère} à 12^e année, dont le **concept a été revu** pour qu'elles intègrent le cadre de la réforme des programmes.

132. Le **Plan d'action 2017-2020 pour la promotion de la sécurité en ligne des enfants et des adolescents**¹⁶⁵ a été mis en œuvre. En tenant compte de la situation imposée par la Covid-19, un ensemble d'outils méthodologiques a été développé pour l'organisation à distance du processus éducatif dans des conditions de quarantaine et pour la sécurité en ligne des élèves des écoles primaires, des collèges et des lycées.

133. Le processus de **désinstitutionalisation des enfants** s'est poursuivi¹⁶⁶.

134. Le **Service d'intervention pour la petite enfance** a été mis en place¹⁶⁷ dans le but de prévenir et de minimiser les conséquences négatives sur le développement et la santé des jeunes enfants.

135. Grâce à la mise en œuvre du **Programme 2011-2020 pour le développement de l'éducation inclusive en République de Moldova**, 932 centres de ressources pour l'éducation inclusive fonctionnent dans les établissements d'enseignement. En outre, le Programme pilote d'éducation inclusive pour la formation professionnelle a été lancé dans 9 institutions, et 10 centres d'excellence ont été reconstruits, notamment en vue de garantir les conditions et l'accès à la formation professionnelle pour les étudiants ayant des besoins particuliers.

136. La pandémie a profondément affecté le système éducatif du Moldova¹⁶⁸. Le Gouvernement a pris certaines mesures pour fournir du matériel informatique aux enseignants et aux élèves, mais il reste difficile de garantir un accès complet à l'éducation¹⁶⁹.

Droits des personnes handicapées (121.159, 121.154, 121.158, 121.160, 121.162, 121.161, 122.30, 121.155, 121.156, 121.157)

137. Afin d'adapter les textes réglementaires actuels aux dispositions de la Convention des Nations Unies relative aux **droits des personnes handicapées**, la législation¹⁷⁰ et *49 textes réglementaires* ont été modifiés¹⁷¹.

138. En 2018, **les articles 50 et 51 de la Constitution de la République de Moldova** ont été modifiés afin de remplacer les mots « personnes handicapées » par « personnes en situation de handicap ».

139. Le **Programme national 2017-2022 pour l'inclusion sociale des personnes handicapées** et le Plan d'action pour sa mise en œuvre ont été approuvés¹⁷². Ce programme prévoit une approche intersectorielle de l'inclusion sociale des personnes handicapées et la garantie que leurs droits fondamentaux soient respectés dans tous les domaines de la vie sociale¹⁷³.

140. Le Gouvernement a approuvé le **Programme national 2018-2026 de désinstitutionalisation des personnes ayant un handicap intellectuel ou psychosocial** hors des institutions résidentielles gérées par l'Agence nationale d'assistance sociale¹⁷⁴.

141. Dans le contexte de la réforme du système de détermination du degré de handicap et du **passage d'un modèle médical à un modèle social du handicap**, l'État a poursuivi son adaptation en créant des équipes multidisciplinaires d'experts médicaux, sociaux et éducatifs, chargées de déterminer le degré de handicap et de mettre en œuvre des critères médicaux et sociaux. Le Gouvernement a approuvé¹⁷⁵ le *Concept de réforme du système de détermination du handicap en République de Moldova* et le Plan d'action pour sa mise en œuvre, dont l'un des principaux objectifs est d'adapter les critères de détermination du handicap aux normes internationales, y compris la Convention relative aux droits des personnes handicapées¹⁷⁶.

142. La prestation **de services d'assistance sociale aux personnes handicapées** a été réglementée et diversifiée ; ont été approuvés :

- Le règlement sur l'organisation et le fonctionnement du service d'assistance téléphonique gratuit pour les personnes handicapées et les normes minimales de qualité¹⁷⁷ ;
- Le règlement-cadre sur l'organisation et le fonctionnement du service social dit « Centre de jour pour personnes handicapées » et les normes minimales de qualité¹⁷⁸ ;
- Le règlement-cadre sur l'organisation et le fonctionnement du service social dit « Centre de jour pour personnes handicapées » et les normes minimales de qualité¹⁷⁹ ;
- Le service social « Assistance sociale »¹⁸⁰, le service social « Respiro »¹⁸¹ et le service social « Placement familial pour adultes »¹⁸² ont été réglementés afin de fournir une assistance et des soins aux enfants et aux adultes souffrant de handicaps graves et de les aider à mener une vie plus indépendante à leur domicile et dans leur communauté ;
- Afin de garantir les droits des personnes handicapées à une vie indépendante et dans le cadre de leur intégration dans la société, des règlements et des normes de qualité minimales ont été élaborés et approuvés pour l'organisation et le fonctionnement de plusieurs types de services sociaux¹⁸³.

143. Chaque année, le Ministère de la santé, du Travail et de la Protection sociale élabore et met en œuvre un plan d'action consacré à la Journée internationale des personnes handicapées (3 décembre), avec la participation des autorités publiques locales, des agences internationales et de la société civile. Les activités sont axées sur la promotion des droits, de l'inclusion sociale et les compétences des personnes handicapées. Il s'agit d'expositions avec vente d'objets ou d'expositions photographiques réalisées par des personnes handicapées, de conférences de presse, de tables rondes, de compétitions sportives, etc.¹⁸⁴.

144. Afin de soutenir les autorités publiques locales dans le processus de création et de développement des services sociaux et d'assurer la fonctionnalité de certains services sociaux d'urgence, la législation a été modifiée¹⁸⁵ en ce qui concerne, entre autres, le financement d'un **ensemble minimal de services sociaux** à partir des ressources du fonds de soutien à la

population par le truchement de l'Agence nationale d'assistance sociale. Dans le même temps, un certain nombre de paiements et de services sociaux sont financés par le fonds de soutien à la population, ce qui implique un transfert du budget de l'État vers les budgets locaux.

145. Des mesures ont été prises pour permettre aux personnes handicapées et aux minorités nationales d'avoir **accès à l'éducation, aux services de santé et à un niveau de vie suffisant**¹⁸⁶.

146. Afin de garantir l'accessibilité des personnes handicapées à l'infrastructure sociale, les fournisseurs de communications électroniques ont l'obligation d'assurer, dans les localités urbaines et rurales, la possibilité pour les utilisateurs finaux handicapés de choisir et de bénéficier de services de qualité, adaptés à leurs besoins, dans des conditions équivalentes à celles des autres utilisateurs finaux¹⁸⁷.

147. En 2020, le **Règlement national sur l'assurance de la population issue des groupes vulnérables en âge de procréer** a été révisé et approuvé¹⁸⁸. Il comprend 12 groupes¹⁸⁹ pouvant bénéficier d'une contraception gratuite, dont les personnes handicapées. Certains établissements de soins médicaux primaires ont été équipés de fauteuils gynécologiques adaptés aux personnes présentant des handicaps locomoteurs. Toutefois, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour équiper toutes les institutions médicales et accroître la capacité du personnel médical à fournir des conseils en matière de santé reproductive et des services de planification familiale aux personnes handicapées, ainsi qu'à informer ces personnes et leur famille sur leurs droits sexuels et en matière de procréation.

Respect des droits de l'homme dans la région transnistrienne de la République de Moldova (121.173, 121.174, 121.175)

148. La situation des droits de l'homme dans la région de Transnistrie continue d'être caractérisée par des violations graves et systématiques, commises par les entités qui contrôlent cette région à l'encontre du droit à la liberté et à la sécurité de la personne, du droit à la liberté d'expression, du droit d'association, du droit à la libre circulation, du droit de ne pas être arrêté sans raison, du droit à la santé, du droit à l'éducation, du droit de ne pas être soumis à la torture.

149. Le 15 juin 2018, après une pause de plus de cinq ans, l'activité du groupe de travail pour les droits de l'homme a été relancée, **six réunions** étant convoquées **en 2018-2020**, avec l'inscription à l'ordre du jour de questions urgentes concernant les habitants des deux rives du Dniestr. Cependant, les représentants de Tiraspol refusent de discuter de certains cas très médiatisés et d'y trouver des solutions, et refusent aussi de garantir aux personnes dont les droits ont été violés dans la région l'accès aux fonctionnaires moldaves, aux défenseurs des droits de l'homme et aux représentants du bureau du Défenseur du peuple.

150. Dans le cadre du suivi des droits de l'homme, les autorités constitutionnelles entretiennent un dialogue permanent avec les organisations de la société civile¹⁹⁰, où elles discutent ouvertement de divers aspects de la question de la Transnistrie.

151. Afin de renforcer le dialogue sur les questions relatives aux droits de l'homme, le représentant politique à Tiraspol a été saisi de la proposition de créer une plateforme d'interaction au niveau des organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme, des journalistes et des organisations internationales concernées, afin de mettre en lumière les questions les plus sensibles liées à la violation des droits et libertés fondamentaux et à trouver des solutions conformes aux normes internationales. La partie transnistrienne n'a pas réagi.

152. La situation des droits de l'homme s'est aggravée pendant la pandémie, dans un contexte d'abus perpétrés par Tiraspol : détention illégale et au secret, enlèvements, censure, restriction drastique du droit à la libre circulation¹⁹¹. Ces violations ont été portées à l'attention des médiateurs et des observateurs du processus de négociation, notamment la mission de l'OSCE au Moldova. Parallèlement, ce sujet est systématiquement abordé par la République du Moldova au sein du Conseil permanent de l'OSCE, lors des sessions du

Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et des réunions du Comité des ministres du Conseil de l'Europe.

153. Étant donné que les autorités constitutionnelles n'ont pas de contrôle effectif sur la situation dans la région ni d'accès à ces localités pour exercer leurs pouvoirs légaux, chaque cas de violation des droits fondamentaux est rapporté aux médiateurs et aux observateurs du processus de négociation pour le règlement du conflit de Transnistrie, à la Mission de l'OSCE au Moldova et au Bureau du Conseil de l'Europe à Chisinau, avec un appel à l'intervention pour mettre fin aux actes illégaux, restaurer/assurer la protection des droits violés et décourager les intimidations et provocations perpétrées par les représentants des structures de Transnistrie. En particulier, la représentation territoriale de l'Office du Défenseur du peuple offre les conseils et l'assistance nécessaires aux personnes des localités de la rive gauche du Dniestr et de la municipalité de Bender¹⁹².

154. Dans le même temps, la République de Moldova soutient l'accès des mécanismes internationaux chargés des droits de l'homme à la région. Au cours de la période considérée, elle a facilité/approuvé les visites du Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités, de la Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, la visite de suivi de l'Expert des Nations Unies sur la région de Transnistrie, M. Thomas Hammarberg, ainsi que les visites du commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe (Nils Muižnieks en octobre 2017 et Dunja Mijatović en mars 2020).

IV. Défis et priorités pour la prochaine période

155. Promotion du projet de loi visant à modifier la Constitution de la République de Moldova (art. 116, 121, 122 de la Constitution) afin de *limiter l'immunité des juges, de rationaliser la procédure de leur nomination, d'annuler la durée initiale de leur nomination pour cinq ans et de modifier la composition du Conseil supérieur de la magistrature*.

156. Mise en œuvre effective du **Plan d'action 2018-2022 pour les droits de l'homme** ; élaboration et mise en œuvre d'un nouveau document d'orientation pour l'après-2022.

157. **Ratification des traités internationaux** relatifs aux droits de l'homme :

- Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées ;
- Protocole n° 16 à la Convention européenne des droits de l'homme ;
- Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications ;
- Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;
- Amendements de Kampala au Statut de Rome.

158. Bon fonctionnement du **Conseil national des droits de l'homme** pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des documents d'orientation relatifs aux droits de l'homme, ainsi que des engagements et recommandations issus des mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme.

159. Renforcement du **rôle du Médiateur et du Conseil pour l'égalité**, notamment en promouvant des modifications législatives pertinentes.

160. Harmonisation du cadre juridique national avec les normes internationales relatives aux crimes de haine.

161. La région continue d'être confrontée à des obstacles majeurs avec l'inaccessibilité de la **région située sur la rive gauche du Dniestr** pour les représentants des autorités publiques et les acteurs des droits de l'homme, qui ne peuvent donc exercer leurs tâches et fournir l'**assistance nécessaire aux victimes de violations des droits de l'homme** ; l'impossibilité d'appliquer les dispositions du droit interne ; le non-règlement du conflit en Transnistrie et l'absence de contrôle effectif des autorités constitutionnelles. Certaines priorités dans les interventions futures de l'État pour garantir le respect des droits de l'homme sont essentielles.

162. Mise en œuvre de la **nouvelle Stratégie 2021-2024 visant à garantir l'intégrité et l'indépendance du secteur de la justice**.

163. Poursuite de l'amélioration des **conditions de détention**, notamment l'amélioration de la qualité des services médicaux, psychosociaux et de santé mentale, ainsi que de l'efficacité des enquêtes sur les plaintes pour mauvais traitements. Intensification des efforts pour mettre en œuvre des mesures non privatives de liberté, notamment en raison des conditions imposées par la pandémie et du degré de vulnérabilité des détenus au risque d'infection dans les établissements pénitentiaires.

164. Amélioration du **mécanisme de prévention et d'indemnisation conformément aux normes de la CEDH**, s'agissant de la détention des détenus et des condamnés dans des conditions inhumaines et dégradantes.

165. Renforcement du **système national de prévention, de préparation et de réponse aux urgences en matière de santé publique** et octroi d'un accès égal pour tous à des services médicaux de qualité.

166. Renforcement des **efforts visant à éradiquer toutes les formes de discrimination** à l'encontre des minorités nationales et des catégories défavorisées et vulnérables de la population. Mise en œuvre du plan d'action 2021-2025 sur la mémoire de l'Holocauste et la promotion d'une culture de la tolérance afin de lutter contre l'antisémitisme, la xénophobie, le racisme et d'autres formes d'intolérance.

167. Poursuite de l'adoption de **mesures visant à exécuter les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)**.

168. Garantie d'un accès **égal et sûr** à l'éducation pour tous les enfants, notamment dans le contexte de la mise en place de l'éducation à distance imposé par la pandémie.

169. Approbation du Programme **2021-2025 de protection de l'enfance**.

170. Garantie du bon fonctionnement du système intégré d'assistance et de protection des **enfants victimes ou témoins de crimes**, et de conditions particulières pour leur audition.

171. Mise en œuvre effective de la Stratégie 2017-2027 de renforcement des relations interethniques en République de Moldova et adoption d'un nouveau Plan d'action pour 2021-2024.

172. Renforcement des mesures de soutien à la **population rom**, notamment en adoptant un nouveau document d'orientation pour la période 2021-2025, en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte sur le plan social, économique et éducatif et en garantissant l'accès à la justice et à des recours utiles.

173. Poursuite des mesures visant à prévenir et à combattre la **traite des êtres humains et la violence fondée sur le genre** conformément aux normes internationales et aux recommandations reçues des mécanismes d'évaluation, notamment en approuvant les documents d'orientation pour la prochaine période.

174. Intensification des efforts visant à garantir un environnement favorable **aux défenseurs des droits de l'homme et à la société civile**.

175. Intégration dans le cadre national des recommandations internationales reçues des mécanismes de protection des droits de l'homme.

176. Garantie de la mise en œuvre au niveau national du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Notes

¹ Ministry of Health, Labour and Social Protection; Ministry of Agriculture, Regional Development and Environment; Ministry of Economy and Infrastructure; Ministry of Finance; Ministry of Education, Culture and Research; Ministry of Justice; Ministry of Internal Affairs; Ministry of Foreign Affairs and European Integration; Ministry of Defence; Interethnic Relations Agency; Superior Council of Magistracy; General Prosecutor's Office; National Anticorruption Centre; Union

- of Lawyers; Superior Council of Prosecutors; National Council for State Guaranteed Legal Aid; National Institute of Justice; Broadcasting Council; National Centre for Personal Data Protection; National Bureau of Statistics; National Agency for Public Health; Office of Reintegration Policies.
- 2 The NHRAP includes the following priority areas of intervention: (i) harmonizing the regulatory framework with international human rights standards; (ii) ensuring access to justice and strengthening national human rights institutions; (iii) transparency, access to information and freedom of expression; (iv) protection against discrimination and promotion of equality; (v) preventing and combating domestic violence and ensuring gender equality; (vi) increasing access to quality education for all children and young people at all levels of education, in line with international standards; (vii) ensuring universal access to quality, safe and accessible medical services for all; (viii) continuously increasing employment levels by providing employment opportunities for all; (ix) ensuring conditions for the protection, upbringing and education of children in the family environment; (x) improving the legal and policy framework for the protection of the rights of persons with disabilities; (xi) ensuring the integration of persons belonging to national minorities in all areas of activity of the State and combating discrimination against persons belonging to minority groups; (xii) ensuring respect for human rights in localities on the left bank of the Nistru River.
 - 3 Decision no. 65/2019. The powers of the Council include: coordinating and implementing a uniform state policy in the field of human rights; overseeing the process of drafting, implementing and evaluating human rights policy documents; examining and approving half-yearly reports on the implementation of the NHRAP; facilitating interaction with international human rights protection mechanisms; coordinating the implementation of international recommendations in the field of human rights, including those addressed to the Republic of Moldova in the framework of the universal periodic review of human rights; assessing the degree of respect for human rights and approving initial and periodic national reports on the implementation of international treaties to which the Republic of Moldova is a party; creating, if necessary, specialized commissions and groups of experts and supervising their activity; etc.
 - 4 The NHRAP implementation is coordinated at two levels: inter-sectoral strategic coordination carried out by the NHRC as a coordinating advisory body, composed of representatives of the Parliament, Government, central public administration authorities, law enforcement agencies, human rights institutions, civil society; and technical coordination carried out by the Permanent Secretariat for Human Rights.
 - 5 <https://cancelaria.gov.md/node/5160>.
 - 6 The changes have established the authority that shall appoint the People's Advocate, his mission, immunities and guarantees, aspects regarding the independence and incompatibilities of the position of People's Advocate, as well as the conditions that need to be met by potential candidates for the position of People's Advocate.
 - 7 Law no. 52/2014.
 - 8 By Government Decision no. 797/2020, the draft law for amending Law no. 52/2014 on the People's Advocate was approved. Its purpose is to ensure the observance of the rights and legitimate interests of entrepreneurs by public authorities, by organizations and enterprises, regardless of form of ownership or legal form of organization, by non-profit organizations and by responsible officials at all levels.
 - 9 Law no. 298/2012.
 - 10 The Equality Council [Council for Preventing and Eliminating Discrimination and Ensuring Equality] obtained membership of EQUINET [European Network of Equality Bodies] in 2017.
 - 11 Law no. 13/2017.
 - 12 Law no. 371/2006.
 - 13 Law no. 302/2016.
 - 14 Signed by the Republic of Moldova on 3 March 2017.
 - 15 Signed by the Republic of Moldova on 6 February 2017
 - 16 Law no. 113/2020 on amending some regulatory acts.
 - 17 Thus, during the reporting period, the Republic of Moldova was visited by the UN Special Rapporteur on minority issues (20-29 June 2016) and the UN Special Rapporteur on the situation of human rights defenders (25-29 June 2018). During the visits, the Rapporteurs appreciated the openness and the high level of cooperation from the Moldovan authorities. The reports prepared by the Special Rapporteurs following the visits and related recommendations were disseminated to responsible public authorities for consideration and implementation. Progress in their implementation is being monitored through an integrated tool for monitoring international recommendations managed by the Permanent Secretariat for Human Rights. At the end of 2019, the visit to the Republic of Moldova of the UN Special Rapporteur on trafficking in persons, especially women and children, was agreed, but the visit was cancelled due to the pandemic.

¹⁸ In addition to the visits of the two Special Rapporteurs to Tiraspol, in 2018, the UN Expert Thomas Hammarberg made a follow-up visit to his report of 2013 regarding the human rights situation in the Transnistrian region.

¹⁹

https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/countries.aspx?CountryCode=MDA&Lang=EN

- October 2016 – The 3rd Periodic Report on the implementation of the International Covenant on Civil and Political Rights, 118th session of the Human Rights Committee.
- March 2017 – The initial report of the Republic of Moldova on the implementation of the Convention on the Rights of Persons with Disabilities, 17th session of CRPD.
- April 2017 – 10th-11th Combined Periodic Report on the implementation of the International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination, 92nd session of CERD
- September 2017 – The 3rd Periodic Report on the implementation of the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights, 62nd session of CESCR.
- September 2017 – The 4th-5th Combined Periodic Report on the implementation of the Convention on the Rights of the Child, 76th session of CRC.
- November 2017 – The 3rd Periodic Report on the implementation of the Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment, 62nd session of CAT.
- May 2019 – The 5th Periodic Report on the implementation of the Framework Convention for the Protection of National Minorities.
- February 2020 – The 6th Periodic Report on the implementation of the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women, 75th session of CEDAW.
- June 2020 – The 12th-14th Combined Periodic Report on the implementation of the International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination was submitted to the Committee on the Elimination of Racial Discrimination (CERD) and is to be presented according to the schedule set by the Committee.
- December 2020 – The 2nd-3rd Combined Periodic Report on the implementation of the Convention on the Rights of Persons with Disabilities was submitted to the Committee on the Rights on Persons with Disabilities (CRPD) and is to be presented according to the schedule set by the Committee.

²⁰ Law no. 51/2018.

²¹ Law no. 86/2020. The law also contains provisions that eliminate restrictions for certain categories of persons to constitute or participate as founders, members or leaders of non-profit organizations.

²² Law no. 100/2017 on regulatory acts, Government Decision no. 610/2018 on the Government Regulation, Law no. 239/2008 on transparency in decision making, Government Decision no. 967/2016 on the mechanism of consultation publique with société civile in the prise de décisions.

²³ On 18 July 2014, the Parliament adopted the so-called Law on 2%. The law allows individuals to give annually 2% of their income tax to domestic non-governmental organizations acting in the public interest and to religious organizations. At the initiative of civil society organizations, the Parliament amended this law on 21 July 2016 in order to provide equal conditions of access to and use of money, as well as reporting, to all beneficiaries of the Law on 2%, and to improve the mechanism of percentage designation. On 2 November 2016, the Government approved the Regulation on the percentage designation mechanism, which is also the instrument for application of the Law on 2%. By Law no. 308/2018, the Parliament transferred all responsibilities under the Law on 2% from the Ministry of Justice to the Public Services Agency. On 18 January 2019, the Government made some amendments to the Regulation on the percentage designation mechanism. According to the report of the Legal Resources Centre of Moldova regarding the implementation of the 2% mechanism in the Republic of Moldova in 2020, in the third year of percentage designation, 731 non-profit organizations (634 associations, foundations and private institutions and 97 religious denominations and their parts) were registered in the list of the 2% beneficiaries. The number of organizations participating in the 2% mechanism increased by 23% compared to 2018.

²⁴ Law no. 174/2018.

²⁵ In accordance with Article 21 of the Code of Audio-visual Media Services.

²⁶ Also, the reports on the supervision of the local audio-visual space in 2018-2020 are published on the website of the Broadcasting Council, <http://www.audiovizual.md/reports/8>

²⁷ Law no. 262/2018.

²⁸ The ex-post assessment report is published on the website of the Parliament in the section “Parliamentary control” “Legislative impact and analysis of the effectiveness of laws.” Following the assessment, the Parliamentary Commission asked the Government to prepare and promote, as a matter of priority; (i) a draft law for substantial amendment of Law no. 982/2000 on access to information or a draft law on free access to information of public interest, and (ii) a draft law on amending the related legal framework.

- ²⁹ In 2019 – 52 novice civil servants from central and local public authorities, in 2020 – 248 novice civil servants and 49 civil servants in managerial/executive positions.
- ³⁰ In 2019, the draft law was subject to adjustment procedures following multiple consultations with national and foreign experts, including the OSCE/ODIHR Opinion of 26 April 2019 and the proposals received from civil society.
- ³¹ Approved by Law no. 174/2018.
- ³² Broadcasting Council Decision no. 61/219 of 30 December 2019.
- ³³ Parliament Decision no. 210/2015.
- ³⁴ Government Decision no. 13/2017.
- ³⁵ Government Decision no. 1019/2018.
- ³⁶ Government Decision no. 18/2019.
- ³⁷ Government Decision no. 980/2020.
- ³⁸ The project was funded by the Ministry of Foreign Affairs of Denmark and implemented by UNDP..
- ³⁹ The Guide explains the Council's responsibilities, forms of discrimination, protected criteria and the procedure for examining complaints of discrimination by the Council. At the same time, in order to be accessible to visually impaired people, the Petitioner's Guide was transcribed to Braille and the sound version of it was developed in Romanian and Russian, all available on the Council's official website www.egalitate.md.
- ⁴⁰ In order to continue constructive cooperation, on 20 September 2019 these three institutions signed the Joint Declaration on the conduct and coverage of the electoral campaign without discrimination and hate speech, "reaffirming the devotion to respect for human rights and ensuring equality for all persons in the Republic of Moldova in the political, economic, social, cultural and other spheres of life, regardless of race, colour, nationality, ethnic origin, language, religion or belief, sex, age, disability, opinion, political affiliation or any other similar criteria." In the context of the electoral campaign in October 2019, the signatory institutions appealed to politicians, electoral candidates, journalists, opinion leaders, etc. to respect democratic values, promote the principle of equality and non-discrimination, avoid hate speech and respect human dignity. On 28 September 2019, the Broadcasting Council, as the regulatory authority in the field of audio-visual communication, adhered to this Declaration, too.
- ⁴¹ Approved by Government Decision no. 1464/2016. The strategy is a policy document that determines the national mechanisms for strengthening interethnic concord, developing civic identity towards the State of the Republic of Moldova, ensuring the necessary conditions for non-native speaking citizens, including adults, to study and use the state language, promoting national minority languages, ensuring the access of persons belonging to national minorities to information and media in their languages, promoting diversity in society and participation of national minorities in public life and facilitating intercultural dialogue. The implementation of the Strategy is based on action plans approved by the Government, in three stages.
- ⁴² Approved by Government Decision no. 1019/2017. The action plan has been aligned with the provisions of the Strategy and included several measures, specific actions and joint projects to achieve the basic objectives of the Strategy. These included: operational research focused on analysing the current situation in this area, identifying pressing issues and risks, examining the situation in the field of representation and participation of ethnic groups in the public service. Sufficient attention has been paid to developing the competence and raising awareness of non-governmental organizations, journalists, civil servants and other social groups, by organizing workshops, seminars and consultations. The Plan also provided for the continuous organization of traditional national-cultural events, such as festivals, round tables, conferences, etc. and other activities focused on intercultural dialogue, intercultural education and interaction. According to the Action Plan, a series of activities was carried out in various fields, financially supported by international bodies and the budget of the responsible institutions. From the state budget, according to Government Decision no. 1019/2017, were allocated 2,570,795 MDL; external assistance amounted to 2,101,822 MDL.
- ⁴³ Law no. 121/2012.
- ⁴⁴ In 2018, three years later, the Equality Council, with the support of development partners, assessed the perceptions and attitudes of the population towards equality. The comparison with 2015 showed a decrease in the social distance index of certain minority groups in the Republic of Moldova. However, the lowest level of acceptance remains for LGBT people, people living with HIV/AIDS, Roma, former detainees. Study on perceptions and attitudes towards equality in the Republic of Moldova, 2018, <http://egalitate.md/wp-content/uploads/2016/04/Studiu-privind-percep-iile.pdf>
- ⁴⁵ Government Decision no. 734/2016. The main objectives outlined in the Action Plan for 2016-2020 provided for: creation of an inclusive and efficient education system based on the principles of fairness, non-discrimination and respect for diversity, which will contribute to the integration of the Roma population in society; significant increase of employment of the Roma people and increase their economic well-being; improving the health of the Roma population and ensuring non-

discriminatory access to medical services; ensuring decent living conditions for Roma people and increasing their quality of life; improving Roma participation and reducing discrimination. Report on the implementation of the Plan: <http://www.ari.gov.md/ro/content/raportul-privind-implementarea-planului-de-ac%C5%A3iuni-pentru-sus%C5%A3inerea-popula%C5%A3iei-de-etnie>

- ⁴⁶ Government Decision no. 945/2018. Government Decision no. 952/2020. Expenditures for the maintenance of the social service “Community Mediator” are made through transfers for special purposes from the state budget to local budgets. In 2018, for the maintenance of the social service “Community Mediator,” out of the approved amount of 2,239.6 thousand MDL for 47 units, actual expenses amounted to 1,147.7 thousand MDL. In 2019, for the maintenance of the social service “Community Mediator,” out of the approved amount of 2,485.1 thousand MDL for 47 units, actual expenses amounted to 1,690.8 thousand MDL. For 2020, funds approved for this purpose in the state budget amounted to 3,440.5 thousand MDL for 54 units, of which actual expenses amounted to 2,141.9 thousand MDL. Community mediators have an important task in consolidating the Roma community by ensuring balance in cooperation between public institutions and the community, facilitating communication and collaboration between them.
- ⁴⁷ Restrictions for migrants: the right to elect and to be elected to legislative, executive and other eligible bodies, to participate in universal suffrage; to be appointed to positions or involved in activities for which the citizenship of the Republic of Moldova is required; to be members of parties or other socio-political organizations; to organize or attend meetings that are detrimental to public order or national security; to organize or finance political parties, other similar groups and to be members of them; to fulfil military service in the armed forces of the Republic of Moldova; to be employed without having a work permit.
- ⁴⁸ Approved by Government Decision no. 736/2016.
- ⁴⁹ Law no. 23/2017.
- ⁵⁰ Law no. 165/2017.
- ⁵¹ Adopted by Law no. 231/2011.
- ⁵² The implementation of the Justice Sector Reform Strategy for 2011-2016 has contributed to the creation of a new regulatory basis for most institutions and professions in the justice sector. Most of these provisions were put into practice, while others continue to be gradually implemented today to produce the results expected by the JSRS.
- ⁵³ As a result of the evaluation mission concerning the implementation of the JSRS, a team of Council of Europe experts (country visit conducted between 19 and 22 September 2017) presented a report to the Ministry of Justice, and their recommendations were taken into consideration in the elaboration of the new strategic document, adopted in November 2020.
- ⁵⁴ Progress reports on the implementation of the Justice Sector Reform Strategy for 2011-2016 JSRS are available online: <http://justice.gov.md/tabview.php?l=en&idc=489>. The most important achievements were legislative and institutional reforms: strengthening the administrative capacity of the judiciary (Superior Council of Magistracy and its specialized bodies); reorganizing the judiciary by optimizing the map of courts, the number of first level judges – staged and gradual process, until 31 December 2027, according to the provisions of Law no. 76/2016 and Parliament Decision no. 21/2017 on approval of the plan for the construction of new buildings and/or renovation of existing buildings, necessary for the proper functioning of the court system; creating new mechanisms for selection, performance assessment and disciplinary liability of judges; strengthening the role and status of the Judicial Inspection; reform of the National Institute of Justice; strengthening the state-guaranteed legal aid system, broadening the spectrum of assistance and the range of subjects; reviewing the procedures for enforcing judgments; rethinking and strengthening the standards of organization and functioning of the professions related to the justice sector: notaries, lawyers, bailiffs, judicial experts, mediators, authorized administrators, translators/interpreters; reform of the prosecutor’s office, of its administration bodies, of the status of prosecutors, and creation, strengthening of specialized prosecutor’s offices; creating the legislative framework for the rehabilitation of victims of crime and strengthening the child-friendly justice system; establishing new mechanisms to prevent corruption and ensure integrity in the justice sector; reviewing the codes of ethics of actors in the justice sector and creating mechanisms for investigating/reacting to ethical violations; launching the process of modernization and strengthening of the legal and institutional framework of the penitentiary system and the probation system; etc.
- ⁵⁵ Research on society’s trust in justice, performed during the implementation of the JSRS, showed some development. According to the data provided by the Public Opinion Barometer in 2011, the degree of citizens’ trust in justice was 18%, and in 2019, following reforms in the sector, 26% on the population said they trusted the judiciary. At the end of the implementation of the new stage of reform, a new stage of improvement or “fine-tuning” of the already adopted regulatory framework will take shape, with strengthening of the institutional and professional capacity of the reformed institutions, aligning of the justice reform processes with the recommendations and standards of

- relevant international instruments and with the commitments of the Republic of Moldova before development partners.
- ⁵⁶ Law no. 133/2018. It was the first full revision of the Civil Code since its adoption in 2002 and was the result of more than four years of consistent effort, involving a significant number of experts, practitioners and academics.
- ⁵⁷ Law no. 18 of 15 February 2018 on amending and supplementing some legislative acts. The law ensured the implementation of the recommendations of the Venice Commission (no. 755) of 2014. In addition, those changes detailed the procedure for preparing cases for examination (first instance and appeal), tightened the rules for presenting evidence and summoning participants, and introduced the possibility of submitting procedural documents in electronic format (e-file system).
- ⁵⁸ It currently enables the creation and administration of an electronic file by submitting applications to court online, with the parties' access to the file, electronic coordination of the court hearing agenda by the participants in the trial, presentation of evidence and distribution of materials in electronic format, introduction of electronic citation mechanism, etc.
- ⁵⁹ Order of the Minister of Justice no. 550 of 10 October 2018 and Superior Council of Magistracy Decision no. 387/20 of 2 October 2018.
- ⁶⁰ By reviewing the process of examining disciplinary violations, they strengthened the role of the inspector-judge, excluded vague interpretations of the facts that constitute disciplinary violations of judges and clarified the issues related to the activity of the Disciplinary Board. Other amendments, adopted by Law no. 137/2018, were intended to increase the efficiency and independence of the judiciary; strengthen the role of the Superior Council of Magistracy (SCM); promote a merit-based and transparent system for selection and career of judges; standardize access to the position of judge by amending the legal provisions concerning the criteria for selection, evaluation and promotion of judges; ensure the competitiveness of procedures for the promotion and transfer of judges; ensure the functional autonomy of the Judicial Inspection from the SCM and strengthen the role of the SCM, particularly by limiting membership to a single term. In addition, the right to vote of the Prosecutor General, the President of the Supreme Court of Justice and the Minister of Justice in matters relating to the career of judges (appointment, promotion, disciplinary sanction and removal of judges) was limited, and an effective system for challenging SCM decisions was established (full jurisdiction of first instance, compulsory public hearings and motivated judgments).
- ⁶¹ That draft law was also sent to the Venice Commission for examination, and two opinions were adopted, one at the 122nd plenary session on 20 March 2020 and an additional opinion on 24 June 2020 (CDL-AD(2020)001 and no. 983/2020 CDLAD(2020)007).
- ⁶² Law no. 132/2016 on the National Integrity Authority; Law no. 133/2016 on the declaration of wealth and personal interests; Law no. 134/2016 on amending and supplementing some legislative acts; Law on integrity no. 82 of 25.05.2017; Law no. 48/2017 on the Criminal Assets Recovery Agency.
- ⁶³ Law no. 308/2017.
- ⁶⁴ The Government Action Plan for 2016-2018, the National Strategy for Public Order and Security to 2017-2020 and the Action Plan on its implementation; Action Plan for reducing ill-treatment, abuse and discrimination against persons in police custody for 2017-2020; Policy matrix for the implementation of budget support for police reform in 2017-2020.
- ⁶⁵ 15 TDFs in the following localities: Cimișlia, Telenești, Călărași, Sîngerei, Ungheni, Briceni, Edineți, Basarabeasca, Rezina, Căușeni, Ștefan Vodă, Hîncești, Cantemir, Cahul, Orhei.
- ⁶⁶ Approved by Government Decision no. 1462/2016.
- ⁶⁷ In order to streamline the evaluation and accreditation procedures, 1.5 million MDL were allocated in the state budget for 2019, intended for the repair of medical wards in penitentiary institutions.
- ⁶⁸ All aspects relevant to the right of persons in state custody (material conditions of detention, discipline, detention regime, medical care, informal hierarchy, etc.) were reflected in the reports of the Government of the Republic of Moldova, prepared from 2017 until now, which can be accessed on the web page of the European Committee for the Prevention of Torture and Inhuman or Degrading Treatment or Punishment (CPT) <https://www.coe.int/en/web/cpt/republic-of-moldova>
- ⁶⁹ Progressive sentence enforcement regimes are, on the whole, a system that ensures the individualization of security measures and their adjustment and adjustment of the daily regime of the detainee to the degree of risk they present and the progress shown in changing criminal behaviour.
- ⁷⁰ Law no. 157/2018 on amending the Criminal Code of the Republic of Moldova no. 985/2002.
- ⁷¹ Law no. 163/2017 on amending and supplementing some legislative acts.
- ⁷² On 1 January 2019, Law no. 163/2017 and Law no. 272/2018 entered into force, having introduced into domestic law a preventive and compensatory remedy for ECHR violations with reference to inhuman and degrading conditions of detention.
- ⁷³ So far, 552 people have been conditionally released prematurely based on Article 91 of the Criminal Code (an increase of 59.7%); likewise, 275 people were released by applying Article 92 of the Criminal Code, "Replacing the unenforced part of the sentence with a milder one" (an increase of 95.54%). The total number of the penitentiary population decreased by 585 people. Thus, 7,029

people were detained in penitentiary institutions at the beginning of 2019, compared to 7,614 people detained in the same period of 2018.

- ⁷⁴ Law no. 245/2018 on amending some legislative acts.
- ⁷⁵ Law no. 179/2018.
- ⁷⁶ Government Decision no. 748/2017.
- ⁷⁷ In the period of 2017-2020, 8 training activities were carried out for the prevention of torture and ill-treatment, with 315 people (prosecutors, judges) being trained. In the segment of initial training, during the reporting period, the electronic course “Prohibition of ill-treatment in the context of law enforcement, security and other coercive contexts,” with a duration of 30 hours of training for each audience promotion, was introduced in the initial training plans for candidates for the positions of judge and prosecutor. In the segment of continuing training, during the reporting period, 9 relevant training activities were carried out, the beneficiaries of which were 221 actors of the justice system.
- ⁷⁸ Established on 24 October 2016 in accordance with Law no. 52/2014 on the People’s Advocate (Ombudsman). The CPT has 7 members: 2 full members (the People’s Advocate and the People’s Advocate for the Rights of the Child) and 5 members elected through public competition for a term of 5 years, delegated by the civil society.
- ⁷⁹ The Council may carry out unannounced preventive and monitoring visits to places where detainees are or may be, in accordance with the Optional Protocol to the Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment (UN OP CAT). Between 2016 and 2020, the CPT carried out over 100 visits, namely: 42 to places of detention under the Ministry of Internal Affairs, 29 to penitentiaries, 15 to psychiatric institutions, 24 to other institutions. During the same period, 80 reports were issued, with over 800 recommendations. The CPT reports can be seen here: <http://ombudsman.md/consiliul-pentru-prevenirea-torturii/rapoarte/>
- ⁸⁰ Government Decision no. 461/2018.
- ⁸¹ Initiated a new Action Plan for 2021-2022, which is in the process of consultations.
- ⁸² Law no. 157/2018.
- ⁸³ Law no. 241/2005.
- ⁸⁴ “Presumed victim of trafficking in human beings”, “National Referral System for the protection and assistance to victims and presumed victims of trafficking in human beings”.
- ⁸⁵ Government Decision no. 850 /2016; Government Decision no. 255/2017; Government Decision no. 875/2018; Government Decision no. 133/2020.
- ⁸⁶ During 2018, 28 adult persons from the Russian Federation, Ukraine, Romania, Spain, Lithuania, Italy, and United Arab Emirates were repatriated. During 2019, 2 adults in difficulty were repatriated. During 2020, 10 adults from France, Italy and Portugal were repatriated (from the funds of the state budget).
- ⁸⁷ Law no. 137/2016.
- ⁸⁸ Law no. 1/2020.
- ⁸⁹ On 27.10.2020, by Decision no. 309/26, the Superior Council of Magistracy supplemented Decision no. 34/3 of 24.01.2020 on the specialization of judges in the field of combating THB and related crimes, by which it recommended the presidents of courts to appoint judges specialized in the field of combating THB and related crimes for a term of 5 years, with the possibility to extend this term.
- ⁹⁰ The necessary assistance was also offered by NGOs and development partners with competence in this field.
- ⁹¹ The World Day against Trafficking in Persons (30 July) is marked annually, since 2014, by the anti-trafficking community of the Republic of Moldova. The national campaign Anti-Trafficking Week, in the context of the European Anti-Trafficking Day, has been marked annually on 18 October since 2011, bringing together the entire anti-trafficking community of Moldova in order to inform and raise awareness about the risks and consequences of THB by addressing issues related to national legal and institutional mechanisms in the field of combating THB, effective protection of the rights of THB victims, including access to justice and the role of NGOs in this field. During 2017-2020, about 900 thousand people were informed within national campaigns and through information and counselling platforms. The platform www.antitrafic.gov.md, launched in 2013, contains hotlines for adults and children both in the country and abroad. The information portal www.siguronline.md is, inter alia, a national focus point for reporting harmful content and crimes related to online abuse and sexual exploitation of children. The national hotline La Strada 0800 77777 is another tool for accessing assistance and protection for THB victims and for encouraging referrals to law enforcement bodies, including by providing legal aid to TBH victims. The Child Phone 116111 (working nonstop) can be appealed by children who need psycho-emotional counselling, children who want information about their rights and how they can be exercised and defended, by the parents or caregivers of children (for counselling, information and consultancy), as well as by people who want to report cases in which a child needs help. The Anti-Trafficking Green Line (+373) 69999021, was established on 8 December 2017 within the General Prosecutor’s Office. Other tools are the hotline of the Centre for Combating

Trafficking in Persons 022 254 998, specialists in this field, etc. More details on www.antitrafic.gov.md

- ⁹² Law no. 196/2016 on amending and supplementing some legislative acts.
- ⁹³ Law no. 113/2020 contains new provisions that consecutively amend three framework laws (Law no. 45/2007 on preventing and combating domestic violence, Law no. 198/2007 on state-guaranteed legal aid, Law no. 8/2008 on probation).
- ⁹⁴ Government Decision no. 281/2018. The Strategy was reviewed at mid-term <https://moldova.unwomen.org/ro/biblioteca-digitala/publicatii/2020/09/raport-de-evaluare-gbv>. The Action Plan for the implementation of the Strategy for 2021-2023 has been developed and is in the process of consultation.
- ⁹⁵ General Police Inspectorate Order no. 360/2018.
- ⁹⁶ Ministry of Health, Labour and Social Protection Order no. 903/2019.
- ⁹⁷ Ministry of Health, Labour and Social Protection Order no. 1167/2019.
- ⁹⁸ 2017 = 202 adults and 72 minors; 2018 = 147 adults and 41 minors; 2019 = 112 adults and 32 minors; 89 adults and 18 minors.
- ⁹⁹ The helpline for women and girls increases the awareness of the population about the phenomenon of domestic violence and provides psycho-emotional counselling, in the context of ensuring protection for the victims of domestic violence and violence against women. This service provides counselling to callers, 24 hours a day, 7 days a week, for prevention of domestic violence, as well as the services available for subjects of domestic violence.
- ¹⁰⁰ In 2019, the police issued 4,250 emergency restraining orders regarding domestic aggressors, 373 more than in 2018 (increase of 9.62%), and 4,939 in 2020 (increase of 13.95% compared to 2019).
- ¹⁰¹ During 2017, in the segment of continuing training, the NIJ carried out 10 training activities in this field, with 264 beneficiaries being trained. During 2018, in the segment of continuing training, the NIJ carried out 13 training activities in this field, with 289 beneficiaries being trained. During 2019, in the segment of continuing training, the NIJ carried out 7 training activities in this field, with 207 beneficiaries being trained. In the segment of initial training, during the reporting period, candidates for the position of judge and prosecutor benefited from training on the topic of violence against women and domestic violence. During 2020, in the segment of continuing training, the NIJ carried out 7 training activities in this field, with 208 beneficiaries being trained.
- ¹⁰² Approved by Government Decision no. 1083/2018.
- ¹⁰³ This document aims to contribute to the strategic distribution of budgetary and institutional resources, depending on the objectives set for the four basic pillars: 1. Sustainable and inclusive economy; 2. Robust human and social capital; 3. Honest and efficient institutions; and 4. Healthy environment. To develop these areas, by 2030, the Government has set 10 (ten) sustainable development goals (SDGs) at the national level, including the ones of ensuring quality education, ensuring effective governance, increasing people's access to infrastructure and improving labour conditions. Each of the 10 (ten) objectives was based on the analysis of the current situation, of the basic factors of people's vulnerability, with the strategic vision being formulated and priority actions outlined. The document focuses, inter alia, on the elimination of poverty in all relevant dimensions, not strictly in monetary terms, but also in terms of equal and indisputable access to quality services and goods. The NDS "Moldova 2030" involves taking greater responsibility to stop environmental degradation and uncontrolled consumption of natural resources, taking into consideration the needs of future generations, involves building a peaceful, supportive and cohesive society, composed of educated people with critical thinking and free of obscurantism, a society in which any conflicts are solved through dialogue, arguments and strict observance of rights.
- ¹⁰⁴ Government Decision no. 379/2018 on the state control of entrepreneurial activity based on risk analysis; Government Decision no. 380/2018 on the approval of the Framework Regulation on the organization and functioning of the Council for the settlement of disputes within control bodies; Government Decision no. 464/2018 on the approval of the Regulation on keeping the State Register of Controls.
- ¹⁰⁵ Includes 92 permissive acts.
- ¹⁰⁶ Government Decision no. 972/2010.
- ¹⁰⁷ Government Decision no. 973/2018.
- ¹⁰⁸ In order to facilitate the development of SMEs in regions, creation of regional services for support in entrepreneurial development, management of innovation and technology transfer projects, the Network of Business Incubators of Moldova has been working since 2013. As of 30 June 2018, the 11 business incubators hosted 199 companies, including 99 start-ups, 110 managed by young people and 93 companies managed by women. Overall, 902 jobs have been created, including 462 for women and 376 for young people. This network of business incubators generates common turnover of about 99 million MDL.

- ¹⁰⁹ The tool for the digitization of SMEs is intended to encourage the digitization of business models, introduction of smart solutions to stimulate productivity and increase the connectivity for rapid adaptation to new economic conditions. As a result, 466 entrepreneurs were trained in the program. Later, in the first call for grants, 180 businesses were approved for financing, in the total amount of 11.36 million MDL, which is expected to maintain over 1,953 jobs. In the SMEs Greening Program, 107 requests for assistance in business greening were received, with the intention to implement investment projects in the total amount of 52.9 million MDL. Training was provided to 80 SMEs. The support program for businesses with potential of growth and internationalization was launched on 28.10.2020, and it will provide methodological assistance and financial support in the form of grants for about 220 SMEs for investment in business development. Within the program, 71 funding applications were received. 50 million MDL were allocated for the implementation of the pilot program for the creation of Multifunctional Industrial Platforms, providing for the creation of 16 multifunctional platforms in regions with a low level of industrialization, such as industrial parks or free economic zones, and their development will take place in several stages. The support instrument for the development of the Business Incubator Network (BIN) is intended to develop the capacities of BIN representatives to assist and support the growth of SMEs competitiveness in the rural environment, including by supporting SMEs in preventing business failure and overcoming socio-economic crises.
- ¹¹⁰ According to the World Bank, the percentage of the population with an income below 5.50 USD per day (adjusted to the purchasing power parity) decreased from 29% in 2010 to 13.3% in 2018.
- ¹¹¹ According to the National Bureau of Statistics, the rate of absolute poverty, estimated in the population with habitual residence, showed a relative decrease, from 29.5% in 2014 to 23.0% in 2018.
- ¹¹² Government Decision no. 476/2019.
- ¹¹³ Law no. 182/2019.
- ¹¹⁴ The monitoring of the population's access to safely managed drinking water supply and sanitation systems is ensured by the National Agency for Public Health. Thus, the population's access to improved drinking water systems in 2019 was 98% for the urban population (in 2018 – 97.2%) and 47% for the rural population (in 2018 – 45%). In 2019, 47% of the population had sustainable access to collective sewerage systems (45.8% in 2018 and 45.5% in 2017), of which 76.3% urban and 13% rural.
- ¹¹⁵ Government Decision no. 1063/2016. Regarding the population's access to improved water and sanitation systems, works are carried out annually for the rehabilitation, modernization and expansion of public water supply systems. According to the National Bureau of Statistics, in 2019, the level of functionality of public sewerage systems was 100% in Chisinau, 94.3% in the Centre region and 88.9% in the South; lower levels were registered in the North region (86.1%) and ATU Gagauzia (62.5%). The total length of public sewerage networks was 2.9 thousand km, or about 109.8 km more than in 2017. During the last 3 years, there has been an increase in the number of population connected to water supply services with about 242.4 thousand consumers. The highest share of localities with access to water supply systems was registered in Chisinau municipality (85.7%) and ATU Gagauzia (78.1%), and localities in the North region have the lowest access rate (35.3%). About 51% of Moldovan villages do not have access to drinking water supply from the public system. In addition, about 2,154.2 thousand people from the country's population benefited from the public water supply service, of which 1,268.0 thousand from urban areas and 886.2 thousand from rural areas. Thus, at the national level, the rate of the population's connection to the public water supply service constituted 81.8% of the total population. Over the last 4 years, the population's access to the public water supply service has increased by about 259.0 thousand people (or 13.6 p.p.).
- In 2018-2020, no cases of particularly dangerous water-borne infectious diseases, such as cholera or typhoid fever, were detected in the Republic of Moldova
- ¹¹⁶ Approved by Government Decision no. 1466/2016 and the Ministry of Health, Labour and Social Protection order no. 350 of 05.05.17 for its implementation. In addition, during 2020, the Electronic Register of Water Sources was created (for artesian wells and public wells).
- ¹¹⁷ Government Decision no. 1473/2016.
- ¹¹⁸ Law no. 105/2018.
- ¹¹⁹ Government Decision no. 1276/2018.
- ¹²⁰ The unemployment allowance was granted to 14,206 beneficiaries (uninsured unemployed) among persons registered as unemployed in territorial employment departments, including those returned from abroad, who do not fall under the provisions of Law no. 105/2018 on the promotion of employment and unemployment insurance. The unemployment allowance was set at 2,775 MDL per month. The total expenses incurred for the payment of the benefit amount to 37.2 million MDL. The beneficiaries of the unemployment allowance of less than 2,775 MDL granted under the Law on the promotion of employment and unemployment insurance received the difference between the calculated unemployment allowance and 2,775 MDL. This difference was paid to 3,104 beneficiaries. The total expenses for this difference payment amounted to 3.7 million MDL.

During the state of emergency, the holders of the entrepreneurial patent issued under the Law on the entrepreneurial patent and the individuals who carry out activities under chapters 102 and 103 of Title II of the Fiscal Code were granted a one-time unemployment aid in the amount of 2,775 MDL, provided that in March 2020 they did not earn insured income. The National Chamber of Social Insurance granted one-time unemployment aid of 2,775 MDL to 10,658 beneficiaries among the holders of the entrepreneurial patent. The total expenses incurred for the payment of the one-time unemployment aid for this category made 29.6 million MDL.

- ¹²¹ - In April, May and June, the state-owned company Post of Moldova, through its subdivisions, delivered pensions and social allowances for the elderly and persons with disabilities to their homes, in order to protect people from at-risk groups in the current epidemiological situation.
- During the state of emergency, the terms for granting all social benefits were suspended, and were to start after this period. So, it was provided that social insurance benefits, including the pension, be granted from the date when such a right was obtained, even if the application and other necessary documents were submitted after the state of emergency.
 - The National Council for Determining Disability and Work Capacity has ex officio extended the term for assigning degrees of disability until 15 May for persons, whose degree of disability expired or expires during the state of emergency. Respectively, the National Chamber of Social Insurance paid pensions and social allowances for persons with disabilities during this period.
 - In order to increase citizens' access to the realization of the right to a pension, Article 31 of the Law on the public pension system has been amended, stipulating that the right to a pension can be requested under a power of attorney. This measure aimed, among other things, to support people abroad who cannot return to the country to realize their right to a pension because of the situation created by the COVID-19 pandemic.
 - The Law on the Population Support Fund has been amended in the part concerning its financing sources, so the revenues and expenditures of the Population Support Fund were increased by 71,000.0 thousand MDL. This increase provided financing for the Social Service "Personal Assistance" (for about 2,600 additional personal assistants). In 2020, 91,262.5 thousand MDL were approved for transfers with special destination from the state budget to the local budgets of the second level in order to finance the Social Service "Personal Assistance".
- ¹²² Starting with 1 April 2020, the minimum guaranteed monthly income (MGMI) was increased from 1,107 MDL (the amount of MGMI after indexation from 1 April 2020) to 1,300 MDL (+193 MDL), and the amount of the MGMI for each child from 50% (553.5 MDL) to 75% (975 MDL). The measure to increase child protection shall also apply after the cessation of the state of emergency. The changes made during the state of emergency led to a significant increase in the number of families that received social aid. This April and May, at least one social aid payment was granted to 75,700 families (+27,753) – the average size of the payment was 1,121 MDL (+298.31), compared to this March – 47,947 families and 822.69 MDL. Out of the 75,700 families who received social aid, about 20,000 are families with children (about 42,100 children), compared to 15,700 families this March (34,900 children). Transfers for the payment of social aid were 77.6 million MDL in April 2020 and 76.3 million MDL in May, or 38.2 million MDL and 36.9 million MDL more than in March (39.4 million MDL).
- ¹²³ As of 1 November 2020, 33 applications were submitted claiming compensation for the descendants of medical staff who died as a result of medical activity in the fight against COVID-19. The average size of the estimated allowance is 8,244.77 MDL.
- ¹²⁴ Approved by Government Decision no. 1000/2016.
- ¹²⁵ The main actions carried out within this program are related to the strengthening of health promotion capacities among specialists in different fields in. In 2018-2019, there were about 19,300 trainings, where over 623 thousand people were informed and trained. In 2020, about 460 thousand people were trained online, mainly regarding the reduction of the risk of transmission and prevention of the COVID-19 infection.
- ¹²⁶ The Ministry of Health, Labour and Social Protection Order no. 358 of 12.05.2017 to transpose Directive 2001/83/EC of the European Parliament and of the Council of 6 November 2001.
- ¹²⁷ The Ministry of Health, Labour and Social Protection Decree no. 323/A of 3 July 2018.
- ¹²⁸ The share of premature live births was 5.6% compared to 5.4% in the previous year. The number of children who died under the age of one was 278 in 2019, which is 38 children less than in 2018. The infant mortality rate is 8.7 deaths under the age of one per 1,000 live births. The mortality rate of children aged 0-5 in 2019 was 10.2 deaths per 1,000 live births, less than in the previous year (10.9 deaths per 1,000 live births).
- ¹²⁹ Government Decision no. 681/2018.
- ¹³⁰ The abortion rate among young women aged 15-19 decreased from 10.6/1,000 in 2017 to 9.2/1,000 in 2019. Morbidity from sexually transmitted infections (syphilis and gonorrhoea) has also decreased by about 30% in the last 5 years. The proportion of 15-year-olds who indicated that they started having

sex decreased from 18% in 2014 to 13.3% in 2018, and among 15-year-old sexually active adolescents the use of birth control pills increased from 6% in 2014 to 10% in 2018.

- ¹³¹ According to the National Bureau of Statistics, the general mortality rate among adolescents in the period of 2014-2019 did not change, making 0.6 deaths per 1,000 adolescent population; the fertility rate for adolescents aged 15-19 has decreased 1.4 times in the last 5 years – from 41.4 live births per 1,000 women of that age to 28.6 live births per 1,000 women in 2019. The absolute number of births to mothers under 20 has decreased twice in the last 4-5 years, and their proportion in the total number of births has decreased from 9.3% in 2014 to 6.0% in 2019. At the same time, the number of births to mothers under 20 is still twice higher than the European average and about 5 times higher in rural areas than in urban areas. The abortion rate for adolescents aged 15-19 has decreased by about 22% in the last 5 years – from 11.8 to 9.2 per 1,000 women in 2014 to 9.2 per 1,000 women in 2019. The absolute number of abortions in minors under 18 years of age decreased almost twice in the last 3 years – from 243 in 2016 to 141 in 2018 (National Agency for Public Health). Morbidity from sexually transmitted infections (syphilis and gonorrhoea) also decreased by about 30% between 2012 and 2017, but remains high. The proportion of 15-year-olds who indicated that they started having sex decreased from 18% in 2014 to 13.3% in 2018, and among 15-year-old sexually active adolescents the use of birth control pills increased from 6% in 2014 to 10% in 2018 (HBSC, Moldova).
- ¹³² Decreased from 74% in 2014 to 62% in 2018 (HBSC, Moldova).
- ¹³³ Government Decision no. 1164/2016.
- ¹³⁴ Government Decision no. 342/2017.
- ¹³⁵ Government Decision no. 1160/2016. Draft National Program for the Prevention and Control of HIV/AIDS and STIs and draft National Tuberculosis Response Program for 2021-2025 have been prepared.
- ¹³⁶ Government Decision no. 1030/2017.
- ¹³⁷ Provides people with mental health problems with medical counselling for assessment, prevention and early detection, psychosocial rehabilitation for social, professional and family inclusion, support and mediation.
- ¹³⁸ Report on COVID-19 response measures: <https://msmps.gov.md/wp-content/uploads/2020/12/Raport-COVID.pdf>
- ¹³⁹ Ministry of Health, Labour and Social Protection (Focal Point).
- ¹⁴⁰ Approved by the Extraordinary National Commission for Public Health Decision no. 7 of 13.03.2020.
- ¹⁴¹ Approved by the Extraordinary National Commission for Public Health Decision no. 30 of 11.09.2020.
- ¹⁴² For the payment of the bonus to the pre-hospital and hospital emergency medical staff directly involved in the realization of “Providing medical care to patients with COVID-19” based on the definition of contact/suspect/probable/confirmed case, funds were allocated from the Compulsory Health Insurance Fund in the amount of 327.5 million MDL.
- ¹⁴³ According to the document, in the first stage workers of medical institutions will be immunized, regardless of type of ownership and legal form of organization, in the second stage – adults over 60 years, people with comorbidities, employees of public order, defence and state security structures, workers of the penitentiary and education systems and social services staff. In the third stage, the general population will be vaccinated regardless of age. The Republic of Moldova will benefit from the anti-COVID-19 vaccine through the COVAX platform, which will cover 20% of the population, as well as through procurements and donations that will be received, thus providing the vaccine for another 50% of the population. At the same time, Romania announced its intention to grant the Republic of Moldova 200 thousand doses of anti-Covid vaccine free of charge.
- ¹⁴⁴ Government Decision no. 259/2016.
- ¹⁴⁵ The National Strategy for Preventing and Combating Violence against Women and Domestic Violence for 2018-2023, the National Strategy for Preventing and Combating Trafficking in Human Beings for 2018-2023, as well as sectoral strategies (health, employment, security and defence, etc.).
- ¹⁴⁶ The implementation of the Strategy is monitored annually via reports on the implementation of the Action Plan related to the policy document.
http://mmpsf.gov.md/sites/default/files/raport_snaefb_2018.doc_1.pdf
- ¹⁴⁷ Law no. 71/2016, Law no. 196/2016 and Law no. 32/2018 (Key changes: 1. Introduction of 14 calendar days of paid paternity leave; 2. Prohibition of sexist language and sexist images in advertising; 3. Strengthening of the institutional mechanism in the field of ensuring equality between women and men at central and local level; 4. Introduction of the quota of representation of women in the electoral process.
- ¹⁴⁸ Government Decision no. 259/2018.
- ¹⁴⁹ Currently, around 2,664 women are employed in the law enforcement structures of the Ministry of Internal Affairs, representing 18% of the total number of employees. Of these, about 200 hold management positions.

- ¹⁵⁰ <https://egalitadedegen.md/mdocs-posts/raportul-de-monitorizare-a-praport-de-monitorizare-a-respectarii-cotei-de-gen-de-catre-partidele-politice-din-republica-moldova/>
- ¹⁵¹ <https://moldova.unwomen.org/ro/biblioteca-digitala/publicatii/2018/04/barometrul-de-gen>
- ¹⁵² In 2015-2016, the Independent Press Association carried out a program to support media outlets in ensuring gender equality. In 2018, during the training “Click for gender equality,” a collaboration agreement was signed between the Independent Press Association and development partners in order to promote gender equality, combat gender stereotypes and promote non-violent communication in the audio-visual media of the Republic of Moldova. In 2017, an external expert monitored for a month 37 media outlets that went through the process of self-monitoring and signed commitments to respect the principles of gender equality in the media. The “Media for gender balance!” campaign was carried out, which aimed to promote positive models of involving women and men and combating gender stereotypes through the media. A video was prepared to promote the amendments approved by Law no. 71 on equal representation of women and men in decision-making processes, https://www.youtube.com/watch?v=pIRd2kMTrBY&list=PLW8fTWcbumlc_BiH2kuObnNi-AYMkgIOF&index=8
- ¹⁵³ The Ministry of Education, Culture and Research introduced this subject into the curriculum starting with the academic year 2016-2017 as an optional subject for lyceums.
- ¹⁵⁴ Approved by Government Decision no. 1064/2016 and amended by Government Decision no. 478/2019.
- ¹⁵⁵ a) 40% to political parties in proportion to their performance in parliamentary elections; b) 40% to political parties in proportion to their performance in the general local elections; c) 10% proportionally to political parties that will respect the quota of at least 40% of female candidates out of the total number of candidates nominated in all single member electoral districts in the parliamentary elections. This increase will be established from the amount allocated to the respective party for the budget year; d) 5% to political parties in proportion to the number of women actually elected to the position of Member of Parliament in single member electoral districts; e) 5% to political parties in proportion to the young people actually elected in the general parliamentary and local elections.
- ¹⁵⁶ From 3,513 MDL in 2019 to 3,688.7 MDL in 2020. The monthly allowance for the three services has been unified to 1,400 MDL and increased by 30% in the case of placement of children with disabilities, while the one-time placement allowance can be increased by 100% for children up to one-year-old and 50% for children aged 1-3. During this period, the payment of the daily allowance was established and increased for children who have the status of a child temporarily left without parental care or child left without parental care placed in community placement services (11-18 years).
- ¹⁵⁷ The one-time childbirth allowance was increased by 47% in accordance with the monetary value of the minimum basket of goods required for the birth of a child (from 5,645 MDL in 2018 to 8,299 MDL in 2020). The monthly allowance for the care of a child up to 3 years, in case of insured persons, in 2019 exceeded the subsistence minimum for children of up to 1 year of age by 2.4 times and at the same time covered the subsistence minimum for children aged 1-6 years in proportion of 109.7%. The allowance for twin children or for several children born from a single pregnancy has been established. The monthly allowance for childcare for uninsured persons has been extended from 1.5 to 2 years, and in the case of twins and several children from one pregnancy up to 3 years.
- ¹⁵⁸ Approved by Government Decision no. 800/2018. As part of secondary family support, families with children can benefit from a monthly financial aid of 700 MDL (up to 6 months) or a one-time aid of up to 4,000 MDL granted for each child.
- ¹⁵⁹ For this purpose, the Framework Regulation on the Organization and Operation of the Regional Centre for Integrated Assistance to Child Victims/Witnesses of Crime and the Minimum Quality Standards were approved by Government Decision no. 708/2019, and the location of the service for the northern region was found in Balti, two other locations being Chisinau and Cahul.
- ¹⁶⁰ Since the respective documents expired in 2020, the process of developing the Child Protection Program for 2021-2025 has been initiated.
- ¹⁶¹ Annually, an important number of cases of children at risk (2,351 children in 2017; 3,070 children in 2018; and 5,184 children in 2019), found in the records of the guardianship authorities, are solved and the children stay in the family. At the same time, every year, in the group of children at risk, some children are separated from their parents (192 children in 2017, 620 children in 2018 and 523 children in 2019).
- ¹⁶² http://ombudsman.md/wp-content/uploads/2020/12/2724_Raport-tematic2.pdf?fbclid=IwAR0SNHwwjPJJZlPfhMAuVxFrEJb0C2y0Gt0zCpvz6Pp4PJfZ472MuKntOD0
- ¹⁶³ Government Decision no. 270/2014. According to the Instructions, these specialists are obliged to register notifications regarding suspected cases of violence, neglect, exploitation, child trafficking and/or to take note of them in situations where they have identified such cases, applying sectoral procedures, and to immediately inform the local guardianship authority, and within 24 hours to send

them the notification form of the suspected case of violence, neglect, exploitation, child trafficking. The notification form is filled with the data available at the time of identification of the suspect case, in particular, based on the information obtained from the source of the report, and the missing information is collected by the case manager during the initial assessment of the case. Likewise, if relevant, the territorial police inspectorate/prosecutor's office, the emergency medical assistance service, the state labour inspectorate are additionally informed.

¹⁶⁴ Government Decision no. 143/2018.

¹⁶⁵ Government Decision no. 212/2017.

¹⁶⁶ Their number in residential institutions and special education institutions decreased by 26%, from 1,023 in 2018 to 747 in 2020, of which in residential placement by 2.8 times, from 438 to 156 children.

¹⁶⁷ In 2020 it was provided in Chisinau and Balti, where the Early Childhood Intervention Section was created within the Centre for Temporary Placement and Rehabilitation for Children, offering services to families from the northern districts of the country, in Criuleni, Floresti and Ialoveni, and the number of trained specialists reached 685 (family doctors, nurses and social workers).

¹⁶⁸ In the first school semester (September-December 2020), about 12% of students enrolled in general education encountered problems in implementing the model selected by the institution, either due to lack of computing devices (7%) or lack of internet connection (5%). At the same time, in April-May 2020 and February-March 2021, with the development of online education at the national level in emergency conditions, about 27% of students in general education, or 87,000 students, remained outside the education system, either because of lack of computing devices (17%), or due to lack of internet connection (10%). Since the beginning of the school year 2020, in order to limit the risk of infection, the authorities have developed a series of regulatory acts that allowed general education institutions to include distance education in their teaching model. At the same time, they established the role of teachers in engaging students without access to technology or internet in education during the pandemic.

¹⁶⁹ Thus, in September 2020, resources were mobilized for the purchase of about 20 thousand computing devices, 23% being provided by the local public authorities, educational institutions and the Government, and 77% by partners. With 52,770 students currently having difficulties due to the lack of computing devices, these devices cover only 38% of the need among students. Meanwhile, in the first school semester 2020/2021, only 2,500 laptops were distributed. As for the provision with internet connection, in the first school semester 2020/2021, the Government ensured high quality internet for all schools. In order to ensure the sustainability and the record keeping of the distributed computing devices, the Government initiated the creation of the Digital Media Library with computing devices that can be used by any student or teacher who encounters technical problems in the study process.

¹⁷⁰ Law no. 201/2016.

¹⁷¹ Government Decision no. 592/2017.

¹⁷² Government Decision no. 723/2017.

¹⁷³ The annual report on monitoring the implementation of the Action Plan for 2020 is available at <https://msmps.gov.md/wp-content/uploads/2021/03/Raport-privind-implementarea-%C3%AEn-anul-2020-a-Programului-na%C8%9Bional-de-incluziune-social%C4%83-a-persoanelor-cu-dizabilit%C4%83%C8%9Bi-Final.pdf>

¹⁷⁴ Government Decision no. 893/2018.

¹⁷⁵ Directive of the Prime Minister of the Republic of Moldova, no. 43 of 4 May 2017.

¹⁷⁶ In the context of the implementation of the Concept, Government Decision no. 357/2018 on the determination of disability has been approved, according to which, one of the main responsibilities of the National Centre for Determining Disability and Capacity at Work (CNDDCM) is to develop criteria for determining the degree of disability in children and adults, according to relevant international standards.

¹⁷⁷ Government Decision no. 198/2019.

¹⁷⁸ Government Decision no. 569/2019.

¹⁷⁹ Government Decision no. 569/2019.

¹⁸⁰ Government Decision no. 314/2012 on approval of the Framework Regulation on the organization and operation of the social service *Personal Assistance* and of Minimum Quality Standards.

¹⁸¹ Government Decision no. 413/2012.

¹⁸² Government Decision no. 75/2014.

¹⁸³ In 2020, the following types of social services operated in Moldova: - 28 Sheltered Housing services for 121 beneficiaries, including 12 Sheltered Housings created by the residential institutions managed by the National Social Assistance Agency (NSAA) for 63 beneficiaries; - 15 Community House services for 106 beneficiaries, including 3 Community Houses created by the residential institution managed by NSAA for 18 beneficiaries; - 24 Mobile Team services, for about 680 beneficiaries; - 8 day centres, for about 400 beneficiaries; - 6,058 personal assistants, including 2,657 employees from

the funds allocated from the minimum package of social services, who serve 6,113 persons with severe disabilities, and about 2,100 persons still need this service (compared to 2019, the number of personal assistants increased by 2,468 units, from 3,590 to 6,058); - 4 Respiro services, for 160 beneficiaries/year; - 47 family assistants, who have 47 beneficiaries in placement.

- 184 During the reporting period, several events were organized, jointly with civil society (Keystone Moldova, AOPD, etc.), communication campaigns to promote the social inclusion of persons with disabilities and their rights, combat discrimination against them, promote their skills, including: - A media campaign to promote the living of deinstitutionalized persons with disabilities in community, with 5 videos produced and distributed: a. "I have a family" (https://www.youtube.com/watch?v=GNO-HZt_Tw4); b. "I can work" (<https://www.youtube.com/watch?v=muZlq8cbUg8>); c. "I am learning to be independent" (<http://youtu.be/Qq12zdtW8QI>); d. "I want all the boys from the institution to live in a family" (<http://youtu.be/D1YQR2ReySQ>); e. "I want a better life for my children" (<http://youtu.be/HGZhKkKrxx8>); - An anti-stigma media campaign implemented together with non-profit organizations *Voinicel, Somato and Woman and Child Protection and Support* (<http://youtu.be/HttO8t3z1b8>; <http://youtu.be/myh2fN3NDL8>; <http://youtu.be/f6LJEMkhBm0>); - A media campaign organized together with the parents of children with disabilities, *My child is like your child*. The parents of children with disabilities have prepared 10 personal stories about cases of discrimination, which were broadcast on Radio Noroc and were posted on postcards and distributed nationwide; - The media campaign *Show that You Care*, implemented in partnership with Radio Noroc and TV Moldova 1, focused on promoting the rights of persons with disabilities and encouraging people to combat discrimination against persons with disabilities; - A communication campaign focused on deinstitutionalization and promotion of living in community, with 10 video spots produced together with deinstitutionalized persons with disabilities (http://www.youtube.com/watch?v=q2aTlp8LNR4&index=1&list=PLPQuptrkWEMMzdJ5qpTaPwCBB0vGUU_F_), which were broadcast on TV Moldova 1, Jurnal TV, Publika, YouTube, social media for several weeks. In 2016-2017, the media campaign *I Support Inclusion* was organized in order to prevent and combat discrimination against persons with disabilities. The media campaign had 4 basic components: 1) the inclusion of persons with disabilities in the working life with the message "I can work"; 2) combating stereotypes with the message "I am a person, I am not your opinion"; 3) the inclusion of children with special education needs in kindergartens with the message "Let's play together"; 4) persons with disabilities living in community with the message "We are the same". The campaign actions included photo reports, videos, success stories, interviews. During 2017-2019, the Moldovan Alliance of Persons with Disabilities in collaboration with the Ministry of Health, Labour and Social Protection and the Youth Media Centre promoted the image of persons with disabilities based on rights and human dignity, organizing the photo exhibition called *Inspiring People* at the national and local level: Edinet, Balti, Comrat: - <https://gagauzinfo.md/top2/43820-lyudi-kotorye-vdohnovlyayut-v-komrate-otkrylas-fotovystavka-uspeshnyh-lyudey-s-ogranichennymi-vozmozhnostyami.html>
- 185 Law no. 288/2017.
- 186 Based on the Joint Order of the Ministry of Health, Labour and Social Protection and the National Medical Insurance Company no. 492/139A of 22 April 2013, insured persons, including those with disabilities, benefit from medicines from the list of those fully or partially compensated from the compulsory health insurance funds to reduce the financial burden and permanent supportive treatment for priority chronic diseases.
- 187 Decision no. 58/2018 of the Board of Directors of the National Regulatory Agency for Electronic Communications and Information Technology, on the establishment of requirements and measures for users with disabilities to have equivalent access to publicly accessible electronic communication services.
- 188 Ministry of Health, Labour and Social Protection Order no. 555 of 16.06.2020.
- 189 1) adolescents and young people up to 24 years old; 2) women in the obstetric risk group; 3) women in the somatic risk group (suffering from chronic diseases at risk for pregnancy and childbirth); 4) women who have had an abortion on request during the last year; 5) HIV positive people and those in groups at high risk of HIV infection; 6) victims/survivors of sexual abuse, for emergency contraception; 7) victims/survivors of trafficking in human beings; 8) survivors of exceptional situations, humanitarian crisis or public health emergencies, persons with refugee status, beneficiaries of humanitarian protection in the Republic of Moldova, asylum seekers, stateless persons, migrants; 9) persons with disabilities, including persons with disabilities within residential institutions; 10) persons with mental health problems, in the records of a psychiatrist or of the family doctor; 11) users of drugs and other psychotropic substances, who are in the records of a specialist in narcology; 12) people with low incomes or without incomes.
- 190 Promo-LEX Association, ADEPT Association for Participatory Democracy, IDIS "Viitorul", Institute of Public Policies, Institute for Strategic Initiatives, "Expert Group" Independent Analytical Centre.

¹⁹¹ Detention and sanctioning of persons for alleged illegal crossing of the administrative line, abduction of persons for alleged treason, declaration of persona non-grata for Moldovan citizens domiciled in the region, excessive convictions for alleged acts of terrorism, censorship of free speech.

¹⁹² During the reporting period, in particular, systematic support and assistance was provided on several individual and high profile cases, such as Horjan, Halabudenco, Lipovcenco, Doaga, Belova, Rjavitin, Lomaca, Glijin, Amarfii, etc. At the same time, over 1,500 petitions were examined and resolved, advice was provided to over 6,000 applicants, over 500 inter-institutional meetings were held to address various issues related to the difficulties encountered in protecting human rights in the Transnistrian region.
